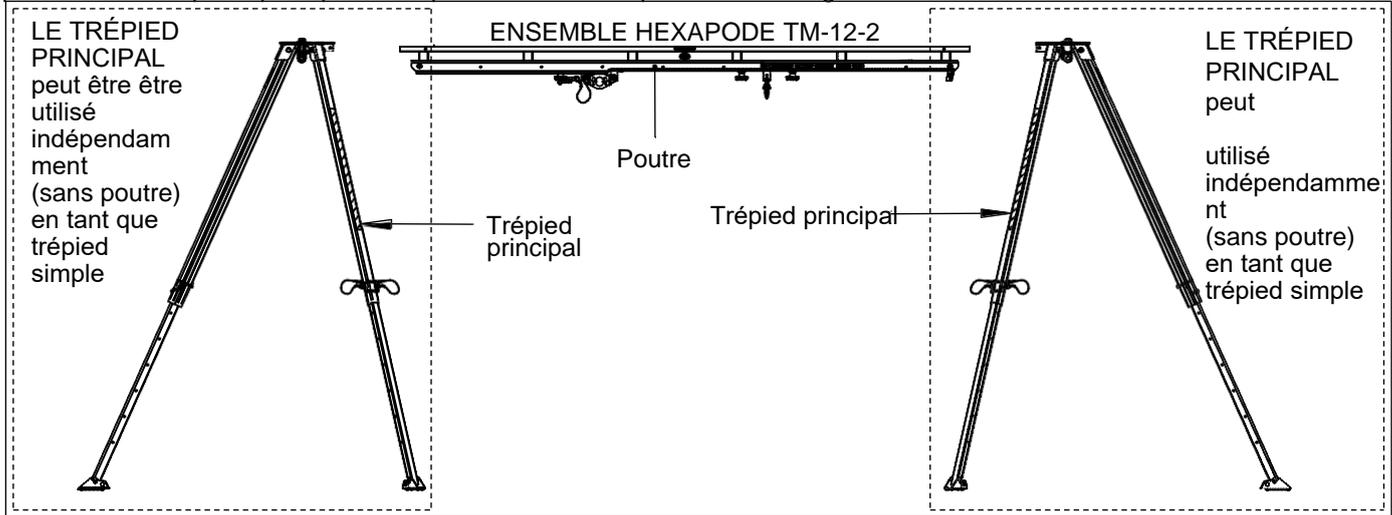


CHAPITRE 1 – DONNÉES GÉNÉRALES

DESCRIPTION GÉNÉRALE

L'hexapode de sécurité TM 12-2 constitue un composant des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur. L'hexapode est utilisé pour la protection des travailleurs (à l'aide du chariot B, du point d'ancrage central sur le trépied principal ou du point d'ancrage de la poutre) travaillant dans les puits, les réservoirs, les silos, etc., pendant le levage de charges (à l'aide du chariot A et du point de raccordement sur le pied renforcé ou du point latéral de raccordement sur le trépied principal). Pour la protection individuelle, l'hexapode doit être utilisé en association avec des équipements de protection individuelle. L'hexapode TM 12-2 a été conçu pour être utilisé avec des treuils RUP 502-AT, RUP 503-T (pour le levage de charges) et les dispositifs de sauvetage par élévation RUP502-A, RUP 503 et CRW 300 (pour les fins de sauvetage de personnes). Le dispositif TM 12-2 se compose de deux trépieds principaux indépendants et d'une poutre d'une longueur de 3 mètres.



CERTIFICATION ET CONFORMITÉ AUX NORMES

a) EN 795:2012 type B

Utilisation du dispositif en tant que point d'ancrage temporaire pour une personne. Certificat CE

b) TS 16415:2013 type B

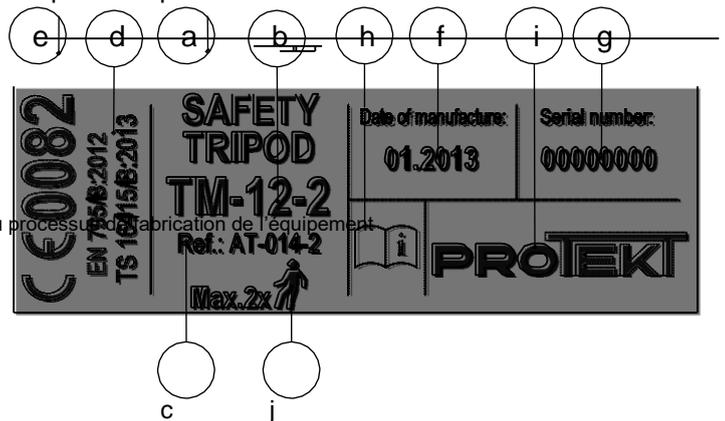
Utilisation du dispositif en tant que point d'ancrage temporaire pour deux personnes. Conforme à la norme et au document TS 16415/B:2013. Ne possède pas de certificat CE.

c) EN 1496:2006 type B

Utilisation du dispositif RUP 502-A / RUP 503 / CRW 300 en tant qu'ensemble de sauvetage pour deux personnes au maximum. Conforme à la norme et au document EN1496/B:2006. Ne possède pas de certificat CE.

CONTENU DE L'ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

- a. Type de dispositif
- b. Symbole du modèle
- c. Numéro de référence
- d. Numéro/année/classe de la norme européenne
- e. Marquage CE et numéro de l'organisme notifié responsable pour la surveillance du processus de fabrication de l'équipement
- f. Mois et année de fabrication
- g. Numéro de série du trépied
- h. Attention : lire le mode d'emploi
- i. Marquage du fabricant ou du distributeur du trépied
- j. Nombre maximal de personnes protégées simultanément.



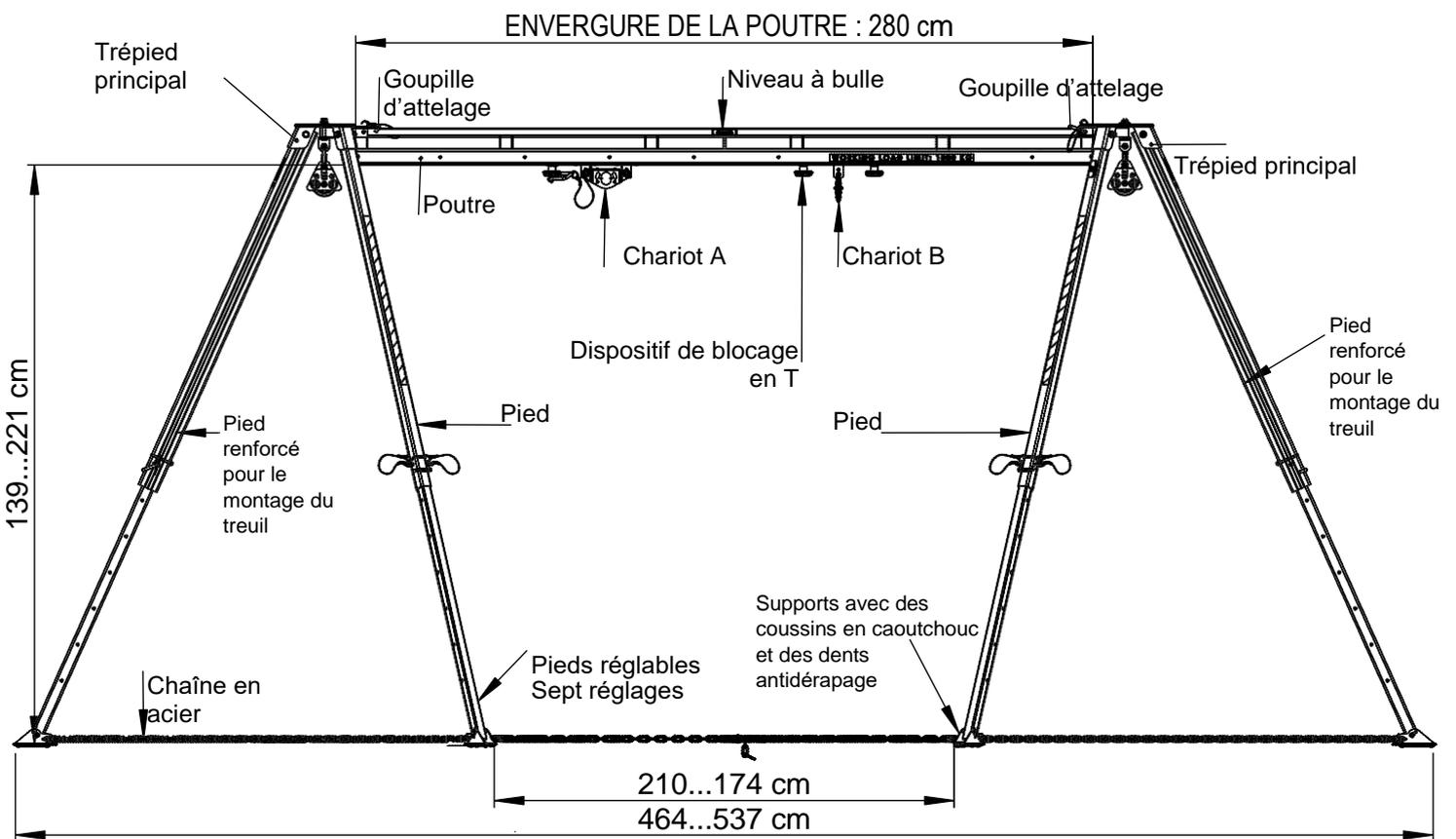
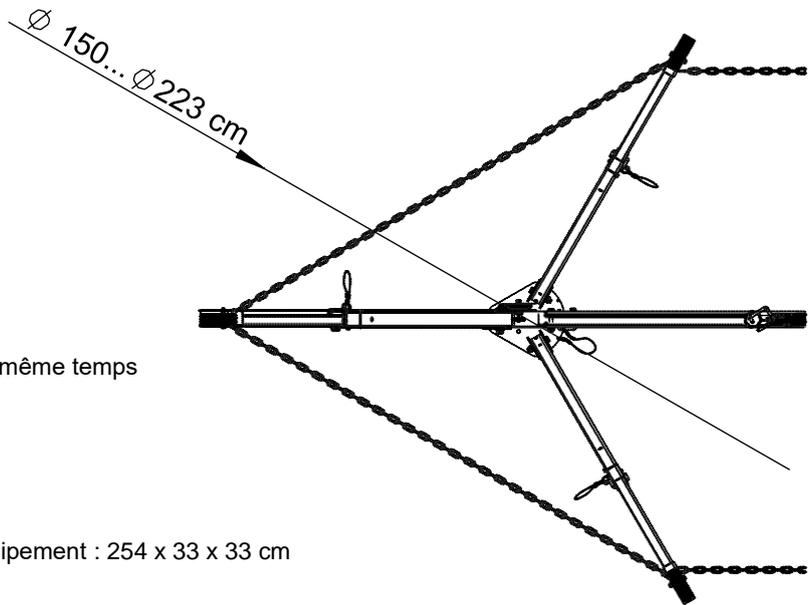
Mois et année du contrôle usine suivant.
Ne pas utiliser le dispositif passé cette date.
Attention : Avant la première utilisation, marquer la date du contrôle (date de la première utilisation + 12 mois, par exemple, première utilisation en janvier 2020 – marquer le contrôle pour 01.2021). Étiquette « contrôle suivant » placée à côté de l'étiquette d'identification.

TABLE DES MATIÈRES

•	CHAPITRE 1 – DONNÉES GÉNÉRALES	01
•	• Description générale.....	01
•	• Certification et conformité aux normes	01
•	• Contenu de l'étiquette d'identification.....	01
•	• Données techniques.....	03
•	• Équipement de base.....	03
•	• Charge maximale	03
•	CHAPITRE 2 – INSTALLATION DU DISPOSITIF	04
•	• Installation d'éléments sur la poutre	04
•	• Installation du trépied principal	05
•	• Installation de l'ensemble hexapode	06
•	• Nivellement de la poutre de l'hexapode	06
•	• Blocage de la position des chariots à l'aide de dispositifs de blocage en T.....	06
•	CHAPITRE 3 – PROTECTION INDIVIDUELLE CONFORME AUX NORMES EN 795/B ET TS 16415/B	07
•	• Description.....	07
•	• Description des points d'ancrage	07
•	• Principes relatifs à la protection individuelle.....	08
•	• Principes de précaution généraux	08
•	• Règles de base relatives à l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.....	08
•	• Contrôles	09
•	• Contrôles périodiques.....	09
•	• Durée d'utilisation admise	09
•	• Mise hors d'usage	09
•	• Mise hors d'usage après l'arrêt d'une chute.....	09
•	• Transport	09
•	• Conservation et stockage	09
•	CHAPITRE 4 – LEVAGE DE CHARGES	10
•	• Description.....	10
•	• Description des points de raccordement.....	10
•	• Utilisation de l'ensemble hexapode TM 12-2 pour le levage de charges	11
•	• Installation du treuil RUP 502-AT ou RUP 503-T sur l'ensemble hexapode TM 12-2.....	12
•	• Utilisation du trépied principal TM 12-2 pour le levage de charges.....	13
•	• Installation du treuil RUP 502-AT ou RUP 503-T sur le trépied principal TM 12-2.....	14
•	CHAPITRE 5 – ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE CONFORME À LA NORME EN 1496/B	15
•	• Règles pour l'équipement de sauvetage	15
•	• Principes de précaution généraux pour l'équipement de sauvetage.....	15
•	• Utilisation de l'ensemble hexapode TM 12-2 aux fins de sauvetage.....	16
•	• Installation du dispositif de sauvetage par élévation RUP 502-A / RUP 503 sur l'ensemble hexapode TM 12-2	17
•	• Installation du dispositif de sauvetage par élévation CRW 300 sur l'ensemble hexapode TM 12-2	18
•	• Utilisation du trépied principal TM 12-2 aux fins de sauvetage	19
•	• Installation du dispositif de sauvetage par élévation RUP 502-A / RUP 503-T sur le trépied principal TM 12-2.....	20
•	• Installation du dispositif de sauvetage par élévation CRW 300 sur le trépied principal TM 12-2.....	21
•	CHAPITRE 6 – SCÉNARIOS POUR L'UTILISATION DU DISPOSITIF	22
•	CARTE D'IDENTIFICATION	24

DONNÉES TECHNIQUES

- hauteur de travail
 - pieds entièrement dépliés : 221 cm
 - pieds entièrement pliés : 139 cm
- largeur de travail
 - pieds entièrement dépliés : 537 cm
 - pieds entièrement pliés : 464 cm
- empattement des pieds
 - pieds entièrement dépliés : 191 cm
 - pieds entièrement pliés : 139 cm
- empattement des trépieds
 - pieds entièrement dépliés : 174 cm
 - pieds entièrement pliés : 210 cm
- envergure de la poutre : 280 cm
- deux trépieds indépendants
- protection pour maximum deux personnes en même temps
- Cinq points de raccordement disponibles
- poids des composants :
 - poutre : 34 kg
 - trépied principal : 28 kg
 - poids total (sans chaîne) : ~90 kg
- dimensions en transport :
 - coffre en bois avec les trépieds et l'équipement : 254 x 33 x 33 cm
 - poutre : 305 x 17 x 15 cm



ÉQUIPEMENT DE BASE

- tête du trépied principal – fabriquée en acier galvanisé. La tête possède une vis à œil en acier inoxydable pour l'installation d'une poulie. Au niveau de la tête, se trouve une goupille de blocage pour la fixation de la poutre.
- poutre – fabriquée à partir d'un profilé en acier galvanisé peint. La poutre hexapode est équipée de deux chariots (A et B) et d'un point d'ancrage sur la poutre. La position du chariot est définie à l'aide de dispositifs de blocage en T.
- pieds – fabriqués à partir de profilés aluminium armés, aux bords arrondis. Ils se composent de deux segments. La structure télescopique des pieds permet d'en régler la longueur par l'utilisateur. Pour le réglage de la longueur des pieds, on utilise des goupilles de blocage. Les pieds du trépied possèdent des supports à réglage automatique en acier avec des coussins en caoutchouc. Les pieds possèdent des dents antidérapage, utilisées lorsque le trépied est installé sur une surface glissante (gelée, par exemple).
- chaîne – la chaîne pour les pieds est fournie, afin de minimiser l'action des forces horizontales et empêcher que les pieds s'ouvrent et se plient.

CHARGE MAXIMALE EXERCÉE PAR LE DISPOSITIF TM 12-2 SUR LA STRUCTURE / DIRECTION DE CHARGE

La surface sur laquelle est placé l'hexapode TM 12-2 doit être en mesure de supporter le poids maximal du dispositif pendant :

- le levage de charges (10 kN)
- la protection contre les chutes de hauteur d'une personne conformément à la norme EN 795/B:2012 (6 kN)
- la protection contre les chutes de hauteur de deux personnes conformément à la norme TS 16415/B:2013 (13 kN)

Direction de charge : verticale par rapport à la surface sur laquelle est placé l'hexapode TM 12-2.

CHAPITRE 2 – INSTALLATION DU DISPOSITIF

IL EST CONSEILLÉ QUE LE DISPOSITIF SOIT TRANSPORTÉ ET INSTALLÉ PAR AU MOINS DEUX PERSONNES !

INSTALLATION D'ÉLÉMENTS SUR LA POUTRE TM 12-2

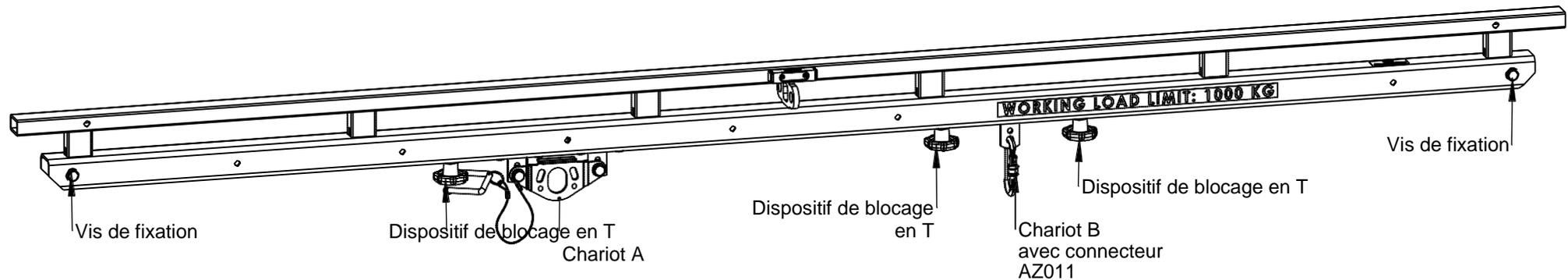
Pendant le transport, tous les composants (chariots, dispositifs de blocage en T) installés sur la poutre, se trouvent dans une caisse séparée. L'installation correcte de tous les composants est présentée sur les schémas ci-dessous.

RELEVÉ DES COMPOSANTS :

- a) Chariot A 1 pièce
- b) Chariot B avec connecteur AZ011 1 pièce
- c) Dispositif de blocage en T 3 pcs
- d) Vis de fixation + écrous 2 pcs

MODE D'EMPLOI :

- 1) Enlever la vis de fixation se trouvant à l'extrémité de poutre.
- 2) Installer tous les éléments listés dans la partie « relevé des composants » :
- 3) Bien fixer l'extrémité de la poutre à l'aide de la vis de fixation.
- 4) Contrôler les extrémités de la poutre – ELLES DOIVENT ÊTRE BIEN fixées à l'aide de vis de fixation (vis M12x80 en acier galvanisé).

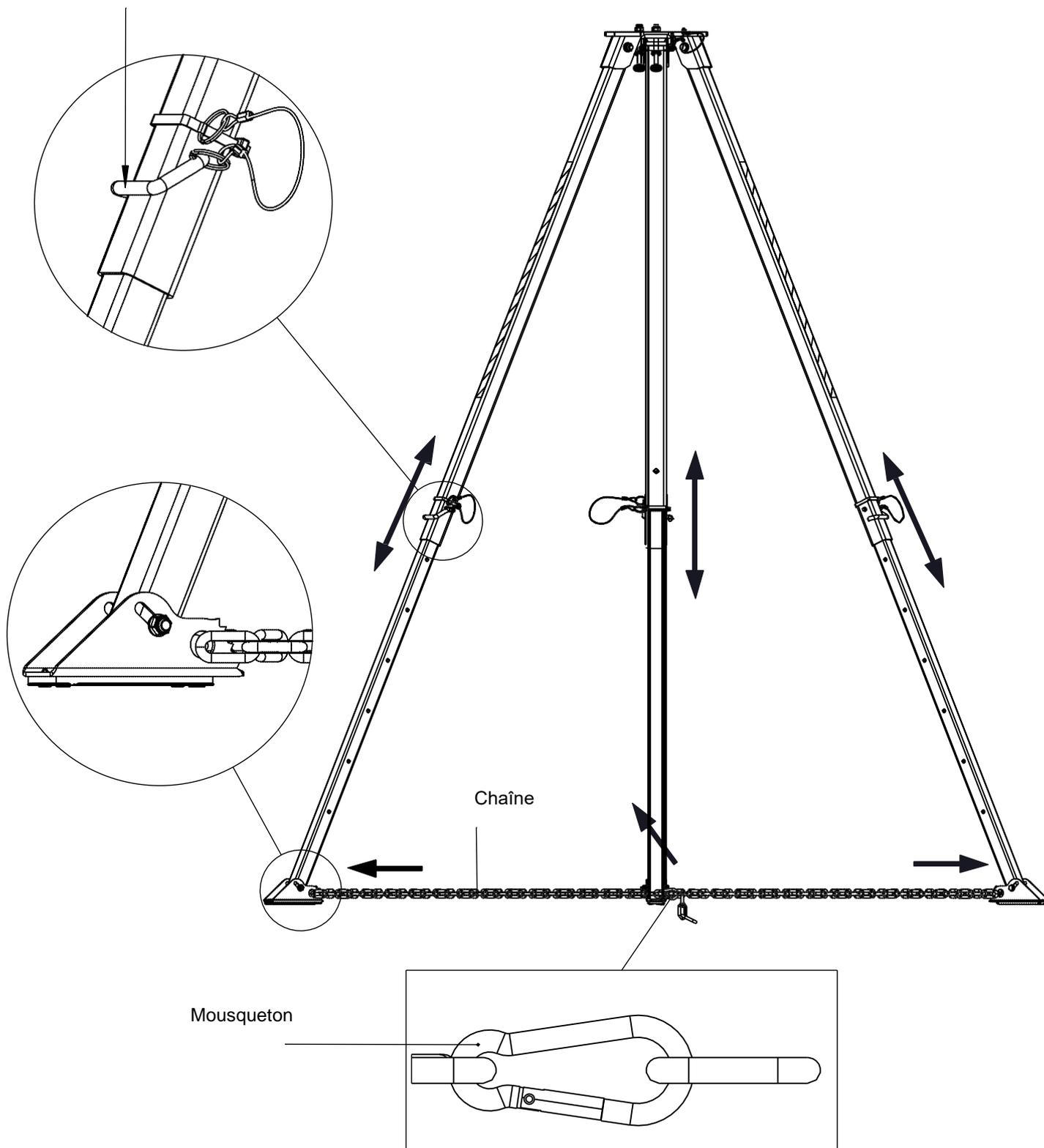


Les éléments installés sur la poutre sont transportés séparément, dans une caisse.

INSTALLATION DU TRÉPIED PRINCIPAL

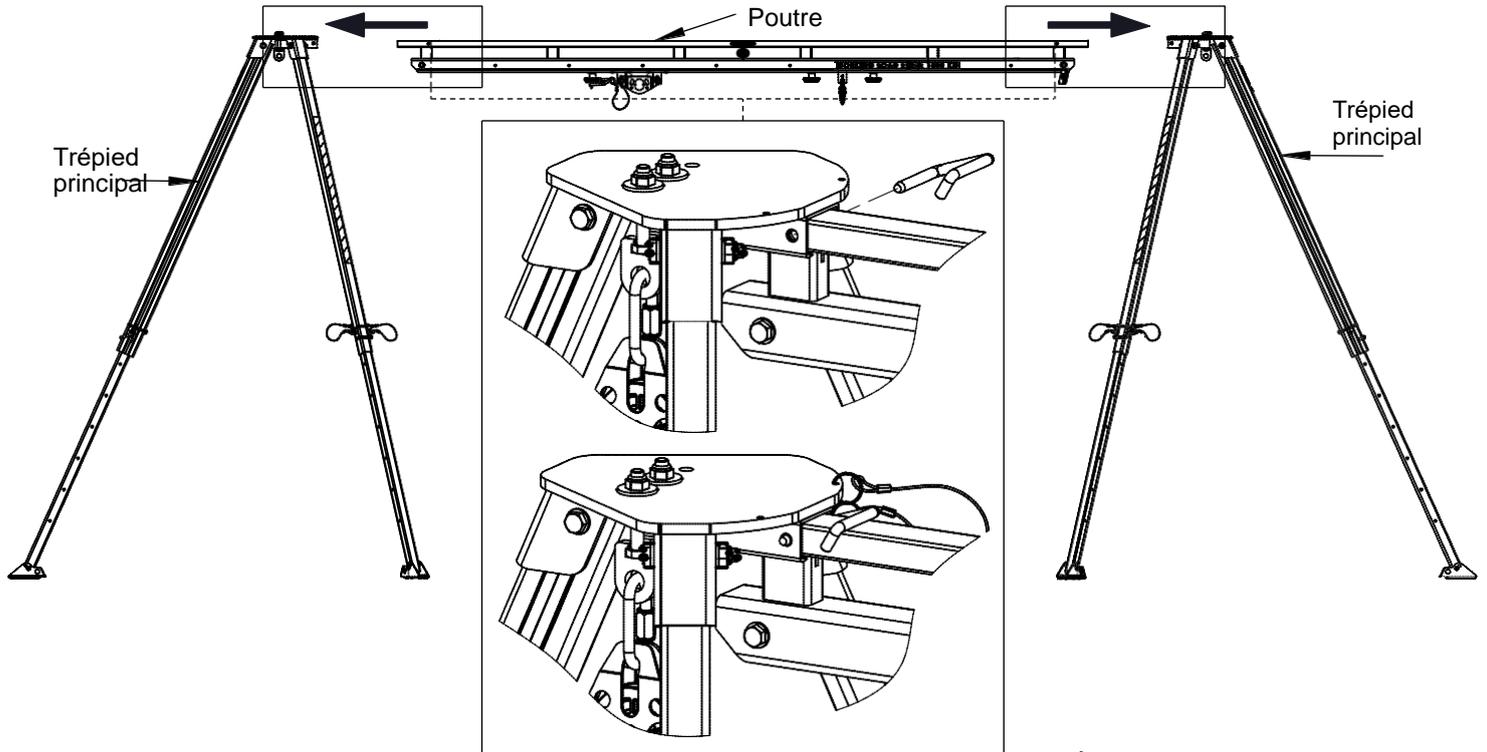
1. Placer le trépied principal à la verticale sur une surface plane, stable et dure.
2. S'assurer que les supports se trouvent sur une surface dure et qu'ils seront en mesure de supporter la charge.
3. Déplier les pieds du trépied jusqu'à atteindre la longueur souhaitée et les bloquer avec les goupilles de blocage.
4. S'assurer que les goupilles de blocage sont fixées de manière correcte. L'extrémité de la goupille de blocage doit dépasser de la surface des pieds du trépied.
5. Régler les pieds de manière à ce que la tête se trouve sur un plan horizontal.
6. Placer le trépied principal au-dessus de l'ouverture, de manière à ce que la corde de travail se retrouve approximativement au milieu de cette ouverture.
7. Sécuriser les pieds du trépied à l'aide de la chaîne, afin d'empêcher leur ouverture accidentelle. Les extrémités de la chaîne doivent être connectées à l'aide d'un mousqueton. Entre les pieds du trépied, la chaîne doit être tendue. Éliminer tout relâchement éventuel.

Goupille de blocage



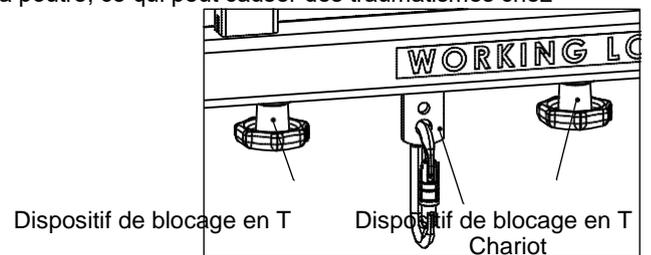
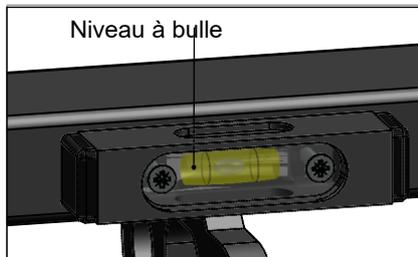
INSTALLATION DE L'ENSEMBLE HEXAPODE

1. Placer les deux trépieds principaux conformément aux instructions ci-dessus, sans chaîne. Déplier les pieds et les bloquer à l'aide de la goupille de blocage, en position appropriée pour le montage de la poutre.
2. Placer les trépieds de manière à ce que les prises devant accueillir la poutre se retrouvent une en face de l'autre.
3. Placer les extrémités de la poutre dans les prises pour la poutre des trépieds principaux et les fixer à l'aide des goupilles de blocage.
4. S'assurer que les supports se trouvent sur une surface dure et qu'ils seront en mesure de supporter la charge.
5. L'hexapode doit être placé au-dessus de l'ouverture, de manière à ce que la corde de travail se retrouve approximativement au milieu de cette ouverture.
6. Sécuriser les pieds de l'hexapode à l'aide de la chaîne, afin de les empêcher contre une ouverture accidentelle. Les extrémités de la chaîne doivent être reliées à l'aide d'un mousqueton. Entre les pieds de l'hexapode, la chaîne doit être tendue.

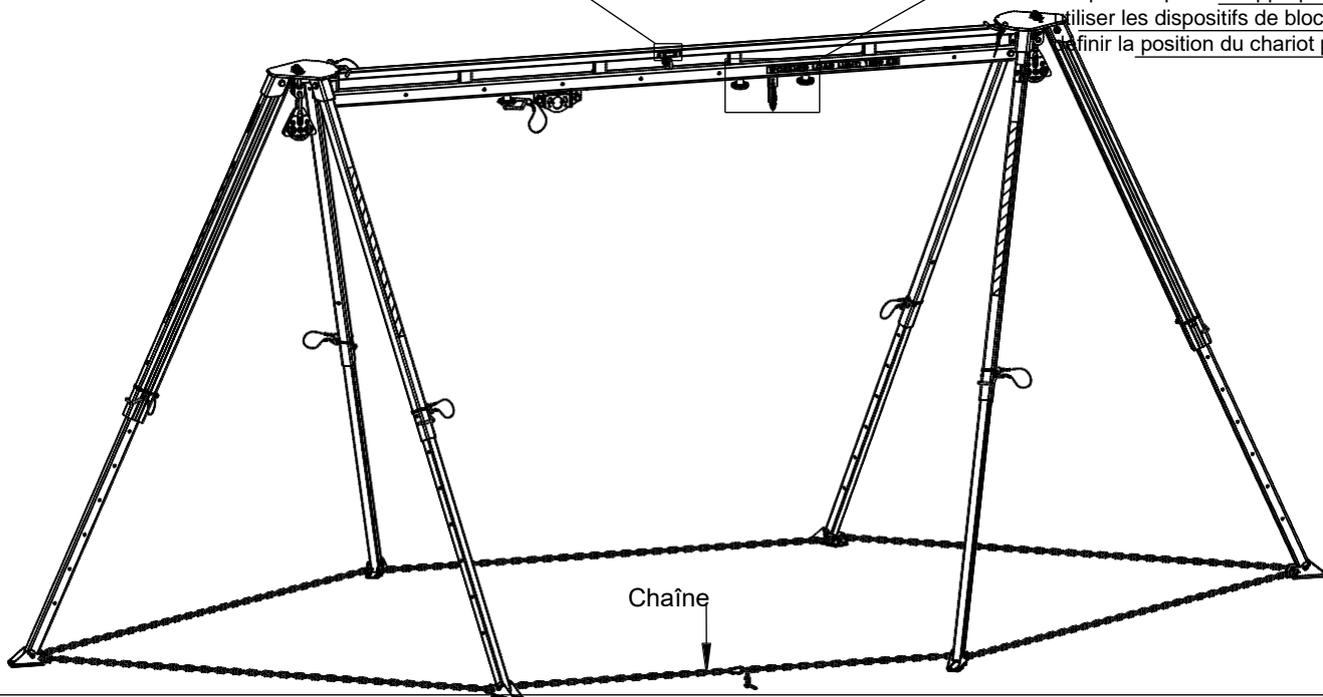


NIVELLEMENT DE LA POUTRE DE L'HEXAPODE / BLOCAGE DE LA POSITION DES CHARIOTS À L'AIDE DU DISPOSITIF DE BLOCAGE EN T

Avant chaque utilisation, assurez vous à l'aide du niveau à bulle installé que la poutre est bien nivelée. Le fait de mal niveler la poutre peut entraîner le déplacement spontanée de la charge soulevée le long de la poutre, ce qui peut causer des traumatismes chez l'opérateur.



Pour votre sécurité, les chariots doivent être bloqués en position appropriée. Il faut toujours utiliser les dispositifs de blocage en T pour finir la position du chariot pendant le travail.



CHAPITRE 3 – PROTECTION INDIVIDUELLE CONFORME AUX NORMES EN 795/B ET TS

DESCRIPTION 16415/B

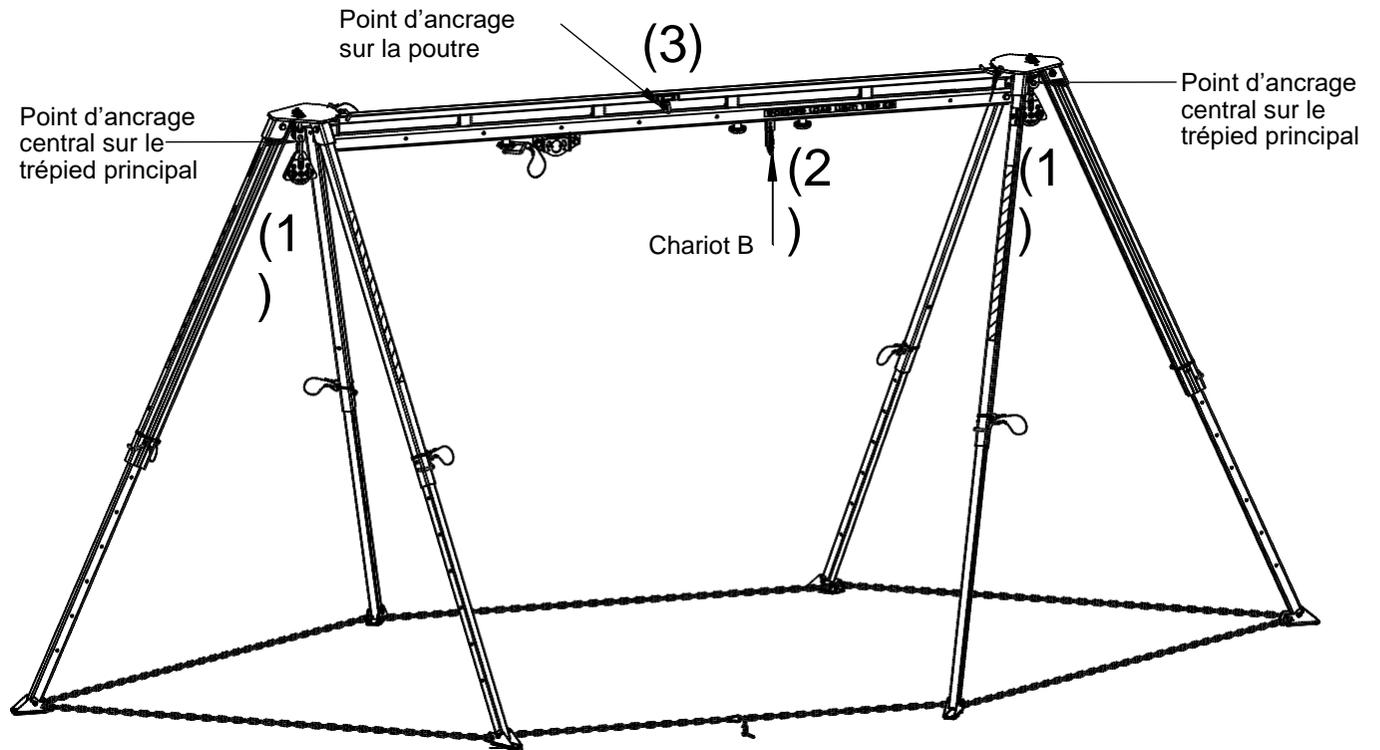
L'hexapode et le trépied principal TM-12-2 peuvent être utilisés en tant que points d'ancrage temporaires conformément à la norme EN 795/B et TS 16415/B.

Le dispositif TM 12-2 assure la protection pour maximum deux personnes en même temps.
Chaque point d'ancrage peut être utilisé par une personne au maximum en même temps.
Seuls deux points d'ancrage peuvent être utilisés simultanément pour la protection individuelle.

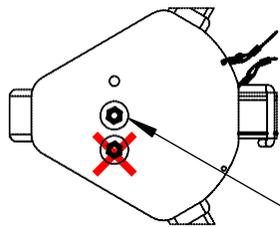
L'hexapode TM 12-2 possède quatre points d'ancrage pour la protection individuelle :

- (1) Point d'ancrage central (deux) sur le trépied principal
- (2) Chariot B (1 pièce)
- (3) Point de raccordement sur la poutre (un)

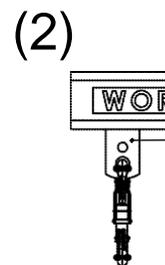
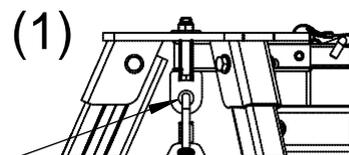
NE PAS UTILISER LES POINTS D'ANCRAGE POUR LE LEVAGE DE CHARGES !



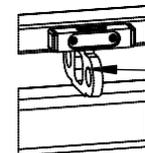
POINTS D'ANCRAGE POUR LA PROTECTION INDIVIDUELLE



Point d'ancrage central sur le trépied principal (deux) une seule personne (EN 795/B)



CHARIOT B (1 pièce) une seule personne (EN 795/B) (3)



POINT D'ANCRAGE SUR LA POUTRE (un) a) une seule personne (EN 795/B)

RÈGLES RELATIVES À LA PROTECTION INDIVIDUELLE :

1. UN point d'ancrage peut être utilisé par UNE SEULE personne en même temps.
2. Maximum DEUX personnes peuvent être reliées simultanément aux points d'ancrage disponibles.
3. Les points d'ancrage conçus pour la protection individuelle doivent être utilisés UNIQUEMENT pour la protection individuelle contre les chutes de hauteur et PAS pour le levage de charges.

PRINCIPES DE PRÉCAUTION GÉNÉRAUX

- Pendant le travail, FAIRE ATTENTION à la chaîne reliant les pieds des trépieds, car elle peut faire trébucher le travailleur.
- L'hexapode ni le trépied principal NE PEUVENT JAMAIS être utilisés sans chaîne. Les pieds DOIVENT TOUJOURS être sécurisés avec la chaîne.
- ÉVITER de travailler dans des lieux où le travailleur peut perdre l'équilibre et heurter quelque chose ou où les cordes peuvent s'entrecroiser ou s'entremêler avec la corde d'un autre travailleur dans la même zone.
- Les systèmes de protection contre les chutes de hauteur et les systèmes de sauvetage DOIVENT ÊTRE CONFORMES aux normes EN en vigueur (EN 795 pour les dispositifs d'ancrage ; EN 362 pour les connecteurs ; EN 361 pour les harnais ; EN 360 pour les antichutes à rappel automatique ; EN 1496 pour les dispositifs de sauvetage par élévation ; EN 1497 pour les harnais de sauvetage ; EN 341 pour les descendeurs).
- Toujours utiliser les dispositifs de blocage en T pour définir la position des chariots pendant le travail.
La force maximale d'arrêt de la chute (ou MAF) agissant sur l'utilisateur du système de protection contre les chutes de hauteur (FAS) portant un harnais au moment où est arrêté sa chute est limitée à 6 kN par la législation de l'UE. Le système destiné à la protection de l'utilisateur contre les chutes de hauteur doit comprendre des éléments réduisant la force maximale d'arrêt agissant sur l'utilisateur pendant l'arrêt de sa chute à 6 kN au maximum (il peut, par exemple, s'agir d'un absorbeur d'énergie avec corde ou d'une antichute à rappel automatique).
- S'assurer que le dispositif est placé à la verticale sur une surface plane, stable et dure. Cette surface doit être en mesure de supporter la charge.
- NE PAS utiliser le dispositif de protection TM 12-2 pour plus de deux personnes simultanément.
- Il est conseillé que le dispositif soit transporté et installé par au moins deux personnes.
- Le dispositif d'ancrage ou le point d'ancrage pour le système de protection contre les chutes de hauteur doit être toujours défini et le travail effectué de manière à limiter au maximum la possibilité de chute et la hauteur de la chute éventuelle. Le dispositif d'ancrage / le point d'ancrage doit être positionné au-dessus de la position de l'utilisateur. La forme et la construction du dispositif d'ancrage / du point d'ancrage doivent pouvoir empêcher la déconnexion spontanée du dispositif. La résistance statique minimale du dispositif / point d'ancrage est de 13 kN. Il est conseillé d'utiliser des points d'ancrage structurels certifiés conformes à la norme EN 795.

RÈGLES DE BASE RELATIVES À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- L'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage en toute sécurité.
- L'équipement de protection individuelle ne peut pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé pourrait avoir une influence sur la sécurité de l'utilisateur de l'équipement en situation normale ou en situation de danger.
- Sur place, doit se trouver un plan conçu en cas de panne pouvant survenir lors du travail.
- Il est interdit d'effectuer une quelconque modification au niveau de l'équipement sans avoir obtenu un accord écrit et préalable de la part du fabricant.
- Toute réparation ne peut être effectuée que par le fabricant de l'équipement ou par son représentant autorisé.
- L'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement dans les limites de ses paramètres et aux fins pour lesquelles il a été conçu.
- L'utilisateur doit veiller personnellement sur l'état de l'équipement de protection individuelle.
- Avant toute utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre les chutes de hauteur sont mutuellement compatibles. Périodiquement, il faut contrôler tous les connecteurs et les dispositifs de réglage de l'équipement, afin d'éliminer tout relâchement ou la possibilité d'une déconnexion accidentelle des éléments.
- Il est interdit d'utiliser des combinaisons d'éléments d'équipement où la fonction de sécurité d'un quelconque élément influe sur ou perturbe les fonctions de sécurité d'un autre élément.
- Avant chaque utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut obligatoirement passer rapidement l'équipement en revue, afin de s'assurer qu'il est en bon état de marche et peut être utilisé.
- Pour la sécurité des utilisateurs, il est important – si le produit est revendu vers un autre pays – que la personne effectuant la vente fournisse également un mode d'emploi, d'entretien, de contrôle périodique et de réparation dans la langue en vigueur dans le pays vers lequel l'équipement est exporté.
- Le harnais de sécurité (EN 361) est le seul élément admissible pour le support du corps de la personne pendant l'utilisation du système de protection contre les chutes de hauteur.
- Pendant l'utilisation du harnais pour le raccordement d'un système de protection contre les chutes de hauteur, utiliser uniquement les points de raccordement marqués par la lettre A majuscule.
- Il est obligatoire de vérifier l'espace libre sous l'utilisateur à l'endroit où sont effectués les travaux, de manière à ce qu'en cas de chute, l'utilisateur ne heurte pas le sol ou un objet se trouvant sur la trajectoire de la chute. Vérifier les distances exigées dans le mode d'emploi de l'équipement donné.
- Il existe de nombreux risques concernant l'équipement et son fonctionnement, il faut donc, pendant l'utilisation de l'équipement, respecter certains principes de précaution, et notamment concernant :
 - le passage des cordes ou des cordes de sécurité sur des bords tranchants
 - les défauts tels que les coupures, les abrasions, la corrosion
 - l'action des conditions atmosphériques
 - les chutes en pendule
 - les températures extrêmes
 - les réactifs chimiques
 - la conductivité électrique.

CONTRÔLE

Avant chaque utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut obligatoirement passer rapidement l'équipement en revue, afin de s'assurer qu'il est en bon état de marche et peut être utilisé.

Pendant le contrôle avant l'utilisation, il faut vérifier tous les éléments de l'équipement, afin d'y déceler d'éventuels dommages, tels que des traces d'usure excessive, de corrosion, des coupures ou de constater un éventuel défaut de fonctionnement, en faisant particulièrement attention aux éléments listés ci-dessous :

- concernant les harnais et les ceintures – les boucles, les éléments de réglage, points d'attelage, sangles, coutures, nœuds et boucles ;
- concernant les absorbeurs d'énergie – les boucle de rattachement, les sangles, coutures, le revêtement, les connecteurs ;
- concernant les sangles textiles, les cordes et les supports d'assurance – la corde, les boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage, épissurages ;
- concernant les cordes, les cordes de sécurité ou d'assurance en acier – les câbles, les serre-câbles, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage ;
- concernant les systèmes de sécurité à rappel automatique – les câbles, sangles, le bon fonctionnement de l'enrouleur et du frein automatique, le boîtier, l'absorbeur d'énergie, le connecteur ;
- concernant les systèmes de sécurité avec rail – le corps du système de sécurité, la fonction de la glissière, le dispositif de blocage, les soudures et vis, le connecteur, l'absorbeur d'énergie ;
- concernant les connecteurs – le corps principal, les soudures, cliquets, le fonctionnement du dispositif de blocage ;
- concernant les trépieds – les pieds, les tiges de sécurité, les vis à œil, les supports, la chaîne, les éléments de connexion.

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

À la fin de chaque période d'utilisation d'une durée de 12 mois, l'équipement de protection individuelle doit être mis hors d'usage, afin qu'il puisse être soumis à un contrôle usine périodique. Le contrôle peut être effectué exclusivement par le fabricant ou son représentant autorisé. Dans le cas de certains systèmes complexes, tels que, par exemple, certains types de systèmes à rappel automatique, le contrôle annuel peut être effectué uniquement par le fabricant ou son représentant autorisé.

Lors de ce contrôle, sera déterminée la période d'utilisation avant le contrôle usine suivant.

Les résultats du contrôle sont inscrits sur la carte d'identification.

Les contrôles périodiques réguliers sont nécessaires au bon entretien de l'équipement et à la sécurité des utilisateurs qui est fonction du bon fonctionnement et de la résistance de l'équipement en question.

Lors du contrôle périodique, il faut contrôler la lisibilité des marquages sur l'équipement.

DURÉE D'UTILISATION ADMISE

Le trépied peut être utilisé pendant 5 ans au maximum à compter de la date de sa première utilisation. Passé ce délai, il doit être mis hors d'usage et soumis à un contrôle usine approfondi.

Le contrôle usine peut être effectué par :

- le fabricant
- une personne désignée par le fabricant
- une société désignée par le fabricant

Lors de ce contrôle, sera déterminé le délai d'utilisation avant le contrôle usine suivant.

MISE HORS D'UTILISATION

L'équipement de protection individuelle doit être immédiatement mis hors d'usage si un quelconque doute naît quant à la sécurité de son utilisation et ne peut être réutilisé que lorsque le fabricant de l'équipement ou son représentant aura confirmé par écrit sa sécurité, après l'avoir soumis à un contrôle détaillé.

MISE HORS D'USAGE APRÈS L'ARRÊT D'UNE CHUTE

L'hexapode de sécurité TM 12-2 utilisé pendant l'arrêt d'une chute devra être immédiatement mis hors d'usage. Il devra être soumis à un contrôle usine détaillé.

Ce contrôle usine approfondi peut être effectué par :

- le fabricant de l'équipement, ou
- une personne recommandée par le fabricant
- une société recommandée par le fabricant.

Pendant ce contrôle, il sera déterminé si le dispositif peut continuer à être utilisé et on déterminera la période d'utilisation avant le contrôle usine suivant, ce qui sera également inscrit sur la carte d'identification.

TRANSPORT

L'équipement de protection individuelle doit être transporté dans un emballage (par exemple, un sac en tissu résistant à l'humidité, ou un sac en plastique, ou encore une malle en acier ou en plastique) pour qu'il soit protégé contre l'humidité et les dommages.

CONSERVATION ET STOCKAGE

L'équipement peut être nettoyé de manière qui n'aura pas d'effet négatif sur les matériaux à partir desquels il a été fabriqué. Dans le cas de produits en textile, il faut utiliser des détergents doux pour les tissus délicats, laver à la main ou à la machine et rincer dans de l'eau. Les pièces en plastique doivent être nettoyées uniquement avec de l'eau. Les équipements devenus mouillés dans le cadre de leur utilisation ou de leur nettoyage, doivent être laissés à sécher de manière naturelle, loin de toute source directe de températures élevées. Dans le cas des produits en métal, certaines pièces mécaniques (ressort, goupille, gond, etc.) peuvent être lubrifiées régulièrement, pour en assurer un meilleur fonctionnement.

Les équipements de protection individuelle doivent être stockés dans un emballage large, dans une pièce bien ventilée, à l'abri de l'action directe des rayons solaires, du rayonnement UV, protégé contre l'humidité, les objets tranchants, les températures extrêmes et les substances caustiques ou agressives.

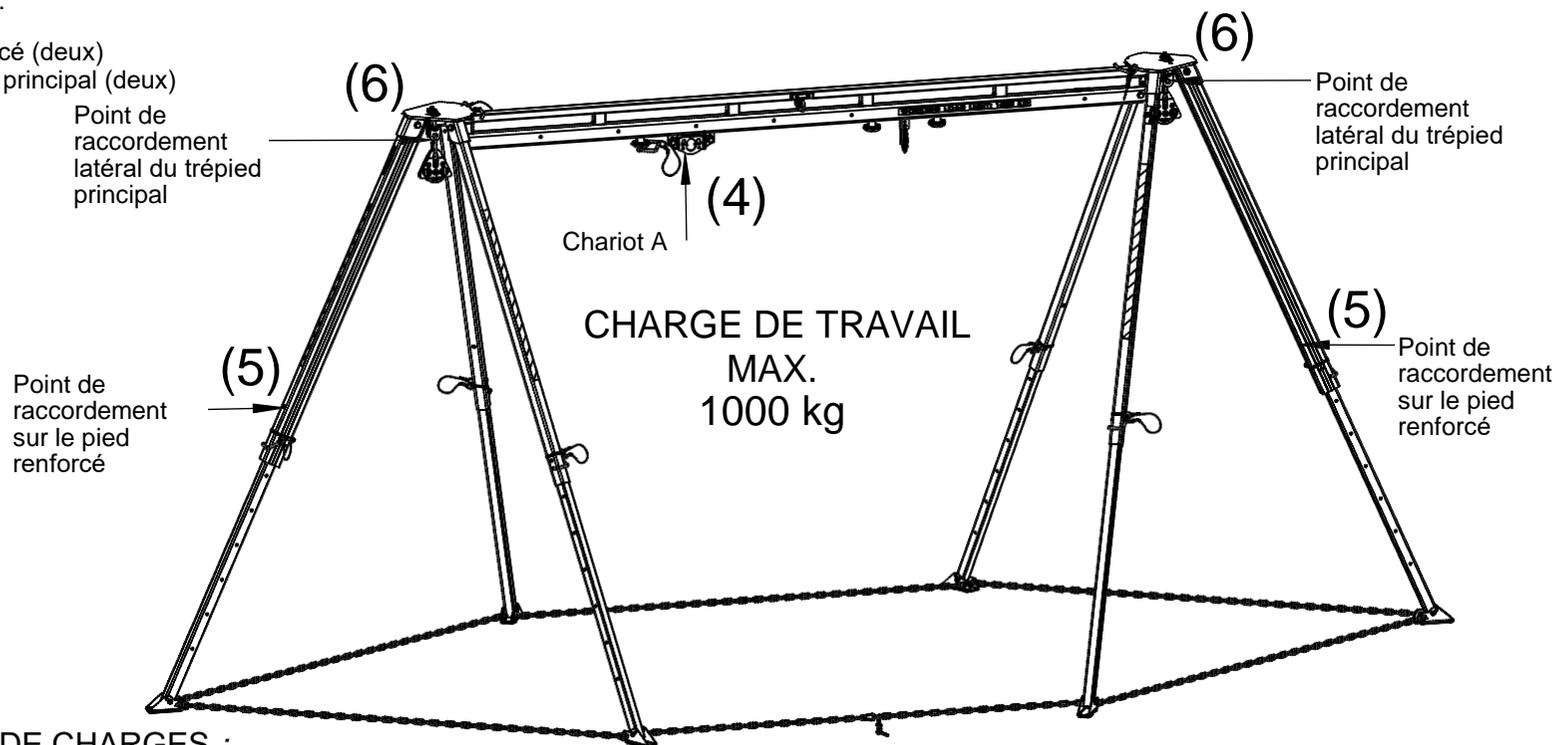
DESCRIPTION

L'hexapode et le trépied principal TM-12-2 peuvent être utilisés pour le levage de charges de jusqu'à 1000 kg à l'aide de treuils (RUP 502-AT et RUP 503-T) ou d'autres équipements de levage (par exemple, des palans à chaîne, etc.)

L'hexapode TM 12-2 possède cinq points de raccordement destinés au levage de charges :

- (4) – Chariot A (1 pièce)
- (5) – Point de raccordement sur le pied renforcé (deux)
- (6) – Point de raccordement latéral du trépied principal (deux)

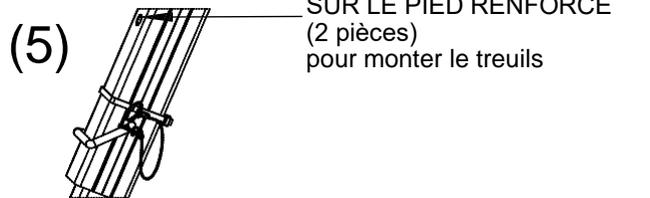
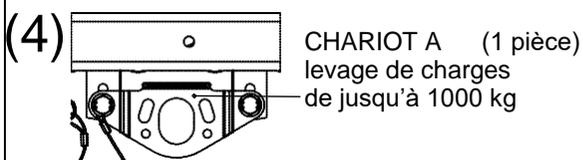
CHAPITRE 4 – LEVAGE DE CHARGES



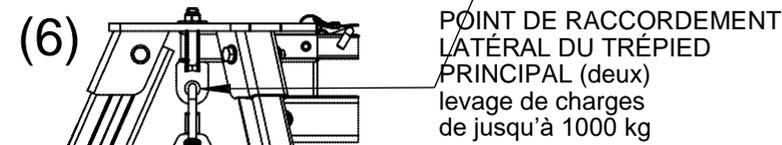
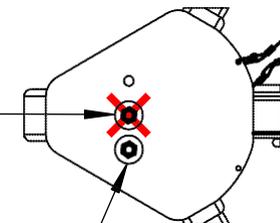
RÈGLES RELATIVES AU LEVAGE DE CHARGES :

1. NE PAS UTILISER POUR LE LEVAGE LES POINTS D'ANCRAGE VISÉS AU CHAPITRE 3.
2. Pour le levage de charges utiliser EXCLUSIVEMENT les cinq points de raccordement (4) et (5) et (6).
3. Le point de raccordement sur le pied renforcé (5) est destiné au montage des treuils RUP 502-AT ou RUP 503-T.
4. TOUJOURS UTILISER la goupille d'attelage du chariot A pour le blocage de la position du chariot A lorsque des charges sont levées à l'aide de treuils de la série RUP.
5. Pour le levage de charges, utiliser toujours des dispositifs de levage pour les charges ou des palans à chaîne.

POINTS DE RACCORDEMENT POUR LE LEVAGE DE CHARGES



POINT D'ANCRAGE CENTRAL SUR LE TRÉPIED PRINCIPAL (PAS POUR LE LEVAGE DE CHARGES !)

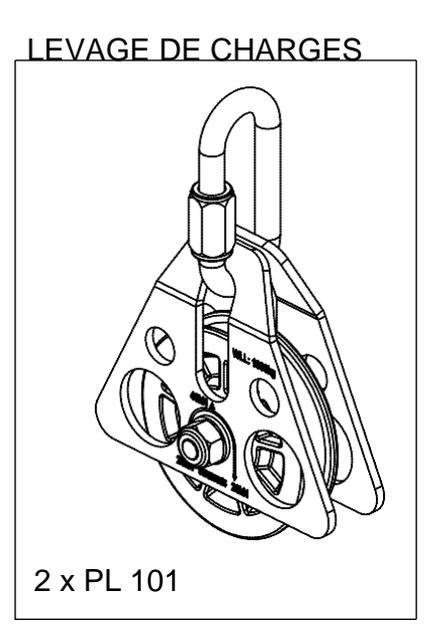
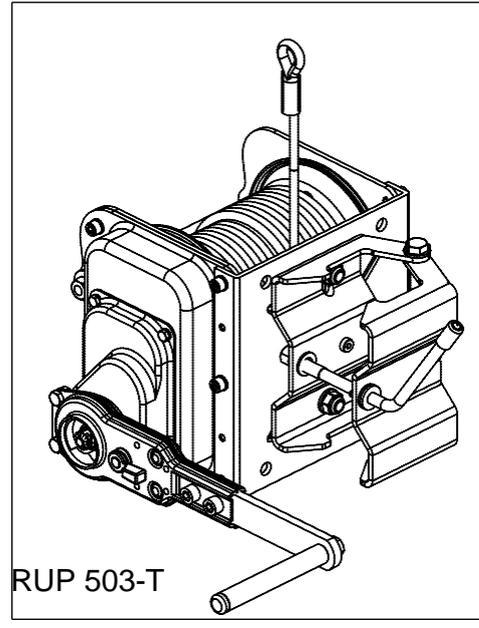
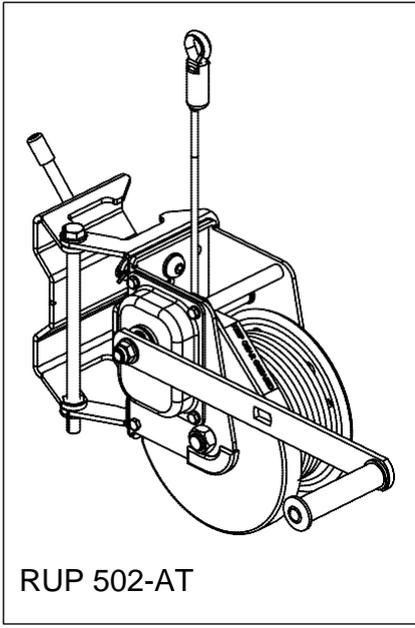
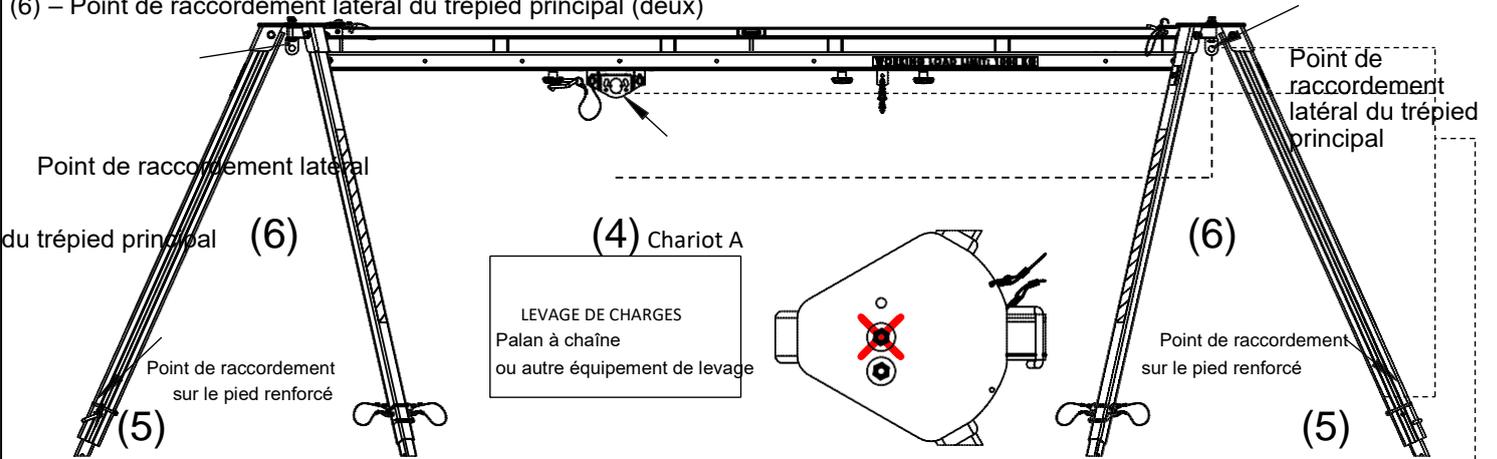


UTILISATION DE L'ENSEMBLE HEXAPODE TM 12-2 POUR LE LEVAGE DE CHARGES

L'hexapode TM 12-2 peut être utilisé pour le levage de charges de jusqu'à 1000 kg en association avec les treuils RUP 502-AT / RUP 503-T ou des palans à chaîne. Ne pas dépasser la capacité de levage du dispositif de levage. La capacité de levage doit être définie sur la plaque réglementaire du dispositif de levage.

Les points de raccordement utilisés pour le levage de charges :

- (4) – Chariot A (1 pièce)
- (5) – Point de raccordement sur le pied renforcé (deux)
- (6) – Point de raccordement latéral du trépied principal (deux)

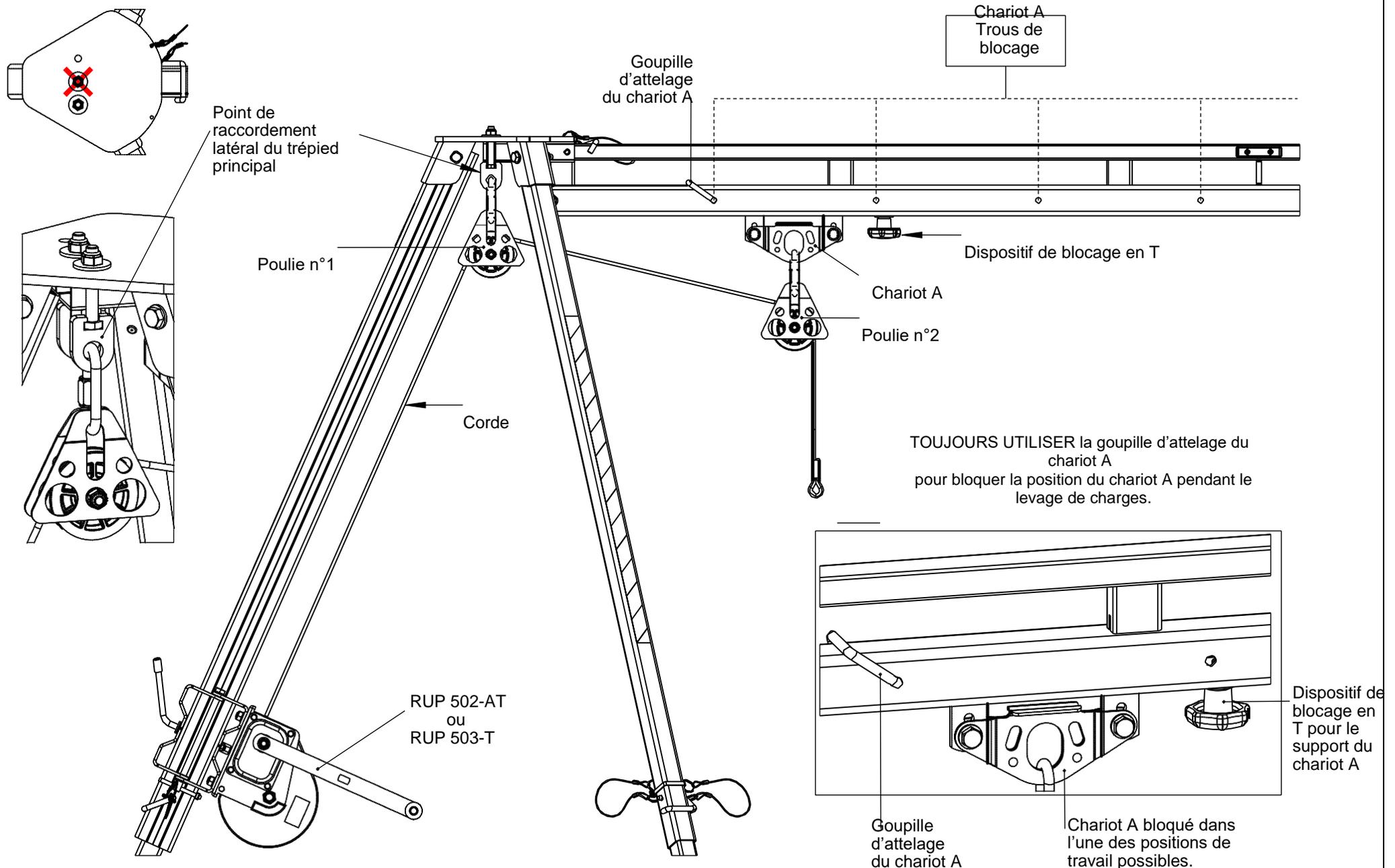


LEVAGE DE CHARGES

Ensemble	Hexapode TM 12-2		
Équipement	+ palan à chaîne	+ 2 x PL 101 + RUP 502-AT	+ 2 x PL 101 + RUP 503-T
Point(s) de raccordement utilisé(s)	(4) ou (6)	(4) (5) (6)	(4) (5) (6)
Limite de charge nominale	1000 kg	500 kg	1000 kg
LA CHARGE TOTALE NE PEUT PAS DÉPASSER 1000 kg			

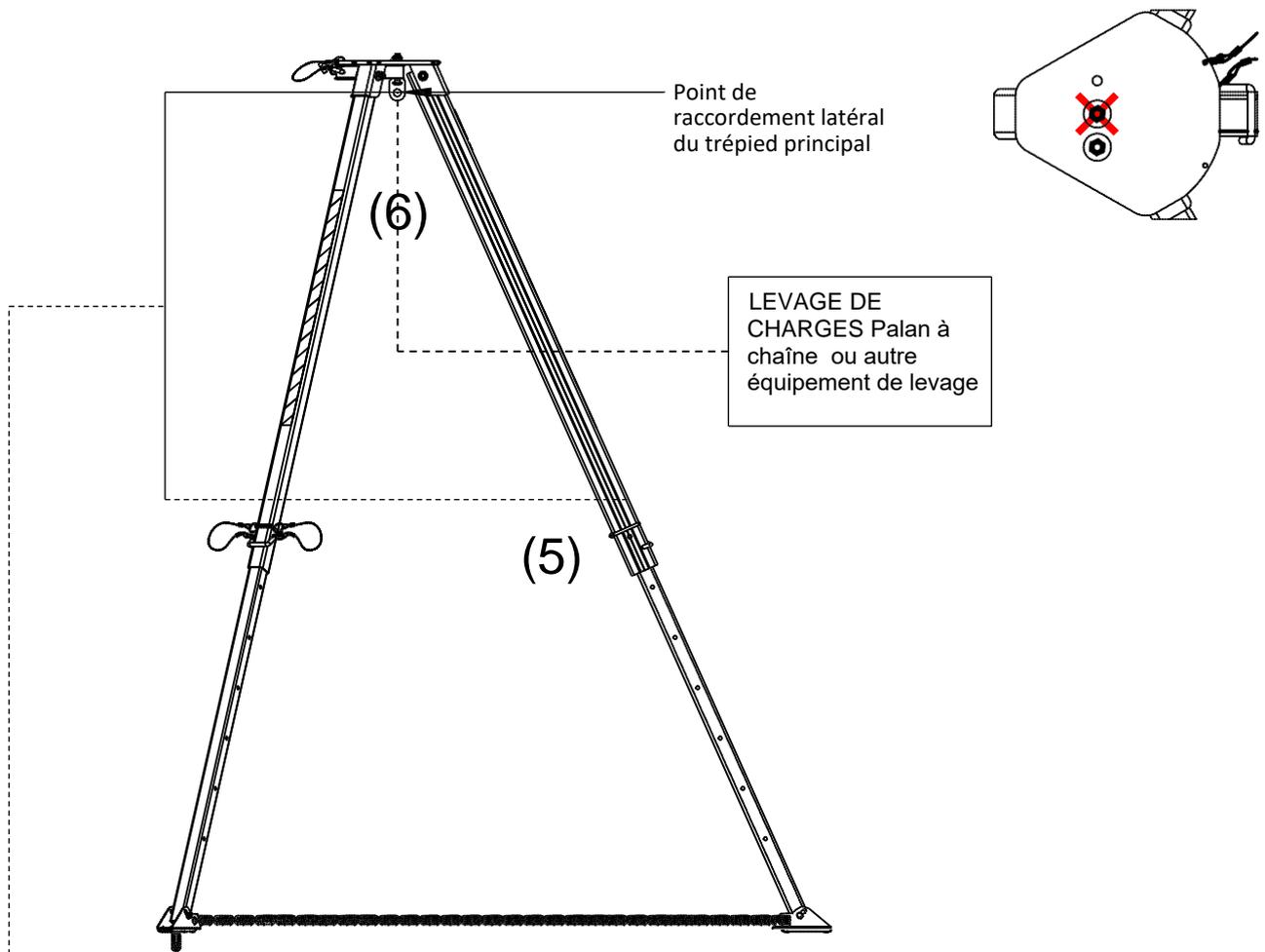
INSTALLATION DU TREUIL RUP 502-AT OU RUP 503-T SUR L'ENSEMBLE HEXAPODE TM 12-2.

L'ensemble hexapode TM 12-2 peut être utilisé en association avec les treuils RUP 502-AT / RUP 503-T. Les dispositifs RUP 502-A / RUP 503 doivent être installés sur le pied renforcé du trépied principal. Le dispositif de serrage des dispositifs de sauvetage par élévation doit être installé sur le trou de blocage se trouvant sur la paroi interne du pied renforcé. La poulie n°1 doit être fixée au point de raccordement latéral du trépied, à l'aide d'un connecteur. La poulie n°2 doit être fixée au chariot A à l'aide d'un connecteur. La corde de travail doit être installée sur les poulies n°1 et n°2. La position du chariot A doit être sécurisée à l'aide de la goupille d'attelage du chariot A, installée sur les trous de blocage du chariot A et l'arrière du chariot A doit reposer sur le dispositif de blocage en T. Pour installer et utiliser de manière sûre et appropriée les dispositifs RUP 502-A / RUP 503, il faut prendre connaissance de leurs modes d'emploi respectifs.



UTILISATION DU TRÉPIED PRINCIPAL TM 12-2 POUR LE LEVAGE DE CHARGES

Le trépied principal TM 12-2 peut être utilisé séparément pour le levage de charges de jusqu'à 1000 kg en association avec les treuils RUP 502-AT / RUP 503-T ou des palans à chaîne. Ne pas dépasser la capacité de levage du dispositif de levage. La capacité de levage doit être définie sur la plaque réglementaire du dispositif de levage.

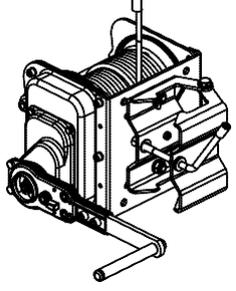


LEVAGE DE CHARGES

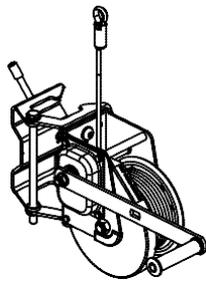


PL 101

RUP 503-T



RUP 502-AT

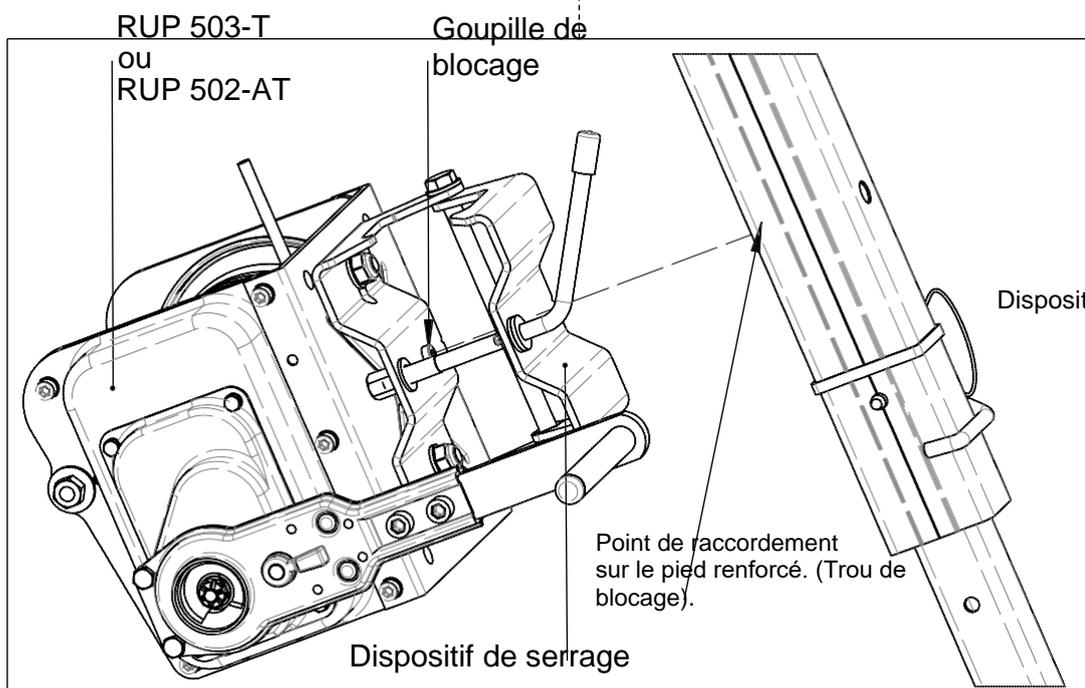
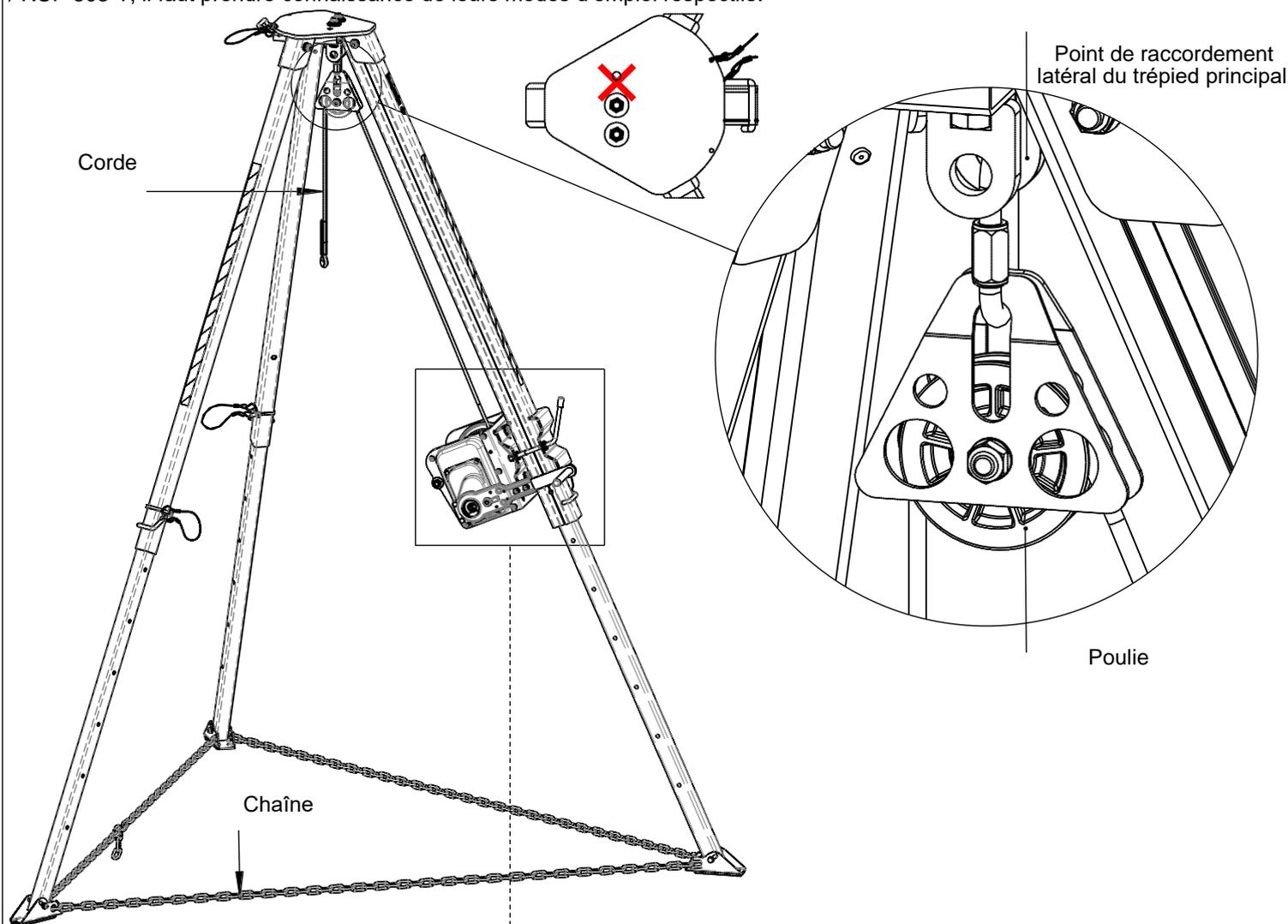


Ensemble	Trépied principal TM-2		
Équipement	+ palan à chaîne	+ PL 101 + RUP 502-AT	+ PL 101 + RUP 503-T
Point(s) de raccordement utilisé(s)	6(1)	(5) (6)	(5) (6)
Limite de charge nominale	1000 kg	500 kg	1000 kg
LA CHARGE TOTALE NE PEUT PAS DÉPASSER 1000 kg			

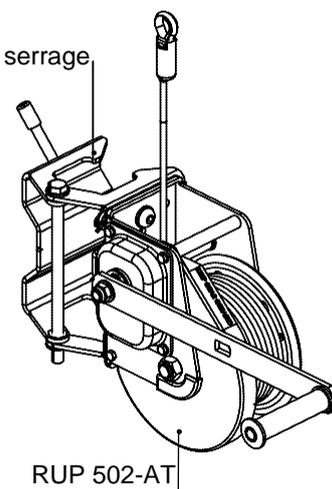
INSTALLATION DU TREUIL RUP 502-AT OU RUP 503-T SUR LE TRÉPIED PRINCIPAL TM 12-2

Le trépied principal TM-2 peut être utilisé séparément en association avec les treuils RUP 502-AT / RUP 503-T. Les dispositifs RUP 502-AT / RUP 503-T doivent être installés sur le pied renforcé du trépied principal. Le dispositif de serrage des dispositifs de sauvetage par élévation doit être installé sur le trou de blocage se trouvant sur la paroi interne du pied renforcé. La poulie doit être fixée au point de raccordement latéral du trépied, à l'aide d'un connecteur.

La corde de travail doit être installée sur les poulies. Pour installer et utiliser de manière sûre et appropriée les dispositifs RUP 502-AT / RUP 503-T, il faut prendre connaissance de leurs modes d'emploi respectifs.



Installer le treuil RUP 502-AT de la même manière que le treuil RUP 503-T.



CHAPITRE 5 – ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE CONFORME À LA NORME EN 1496/B

RÈGLES POUR L'ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE :

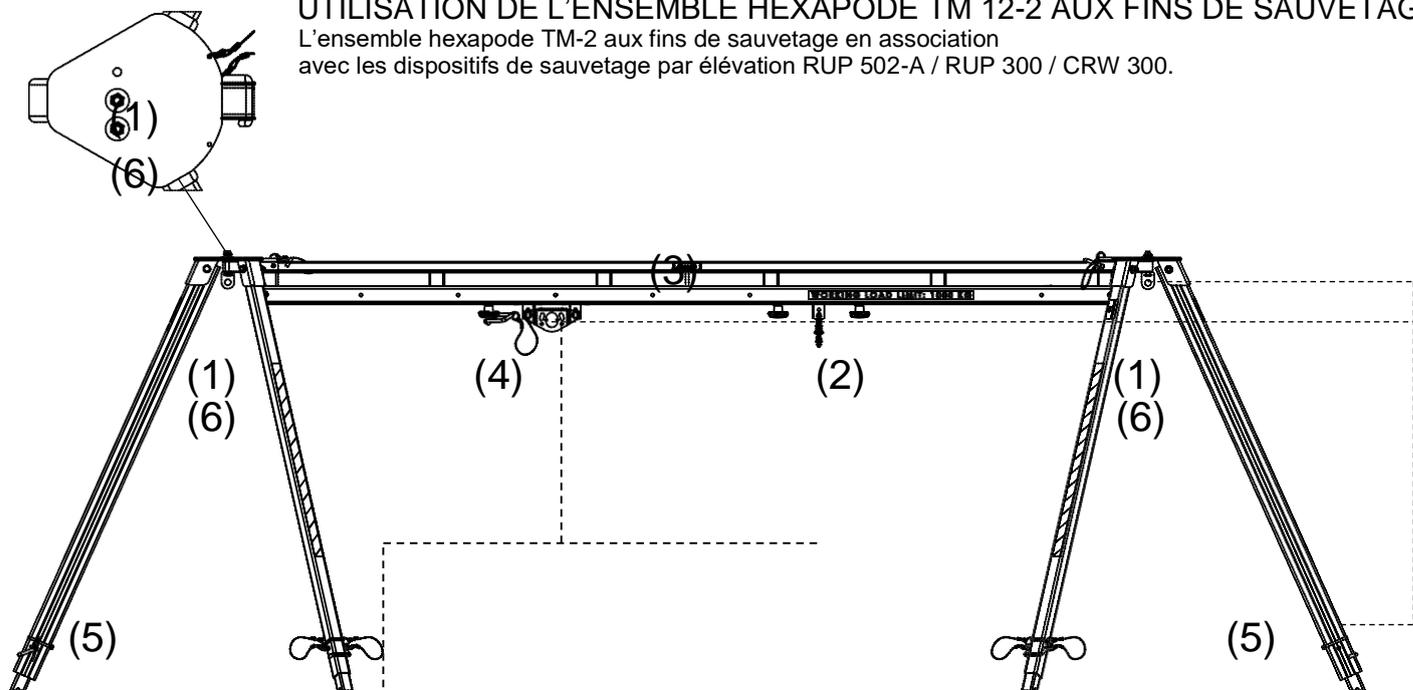
1. UN point de raccordement peut être utilisé par UNE SEULE personne en même temps.
2. Maximum DEUX personnes peuvent être reliées simultanément aux points de raccordement disponibles.
3. Pour les fins de sauvetage, UN SEUL chariot peut être utilisé en même temps.
4. toujours utiliser la goupille d'attelage du chariot A pour bloquer la position du chariot A pendant l'action de sauvetage à l'aide des dispositifs de sauvetage par élévation de la série RUP et le dispositif CRW 300.

PRINCIPES DE PRÉCAUTION GÉNÉRAUX POUR L'ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE

- Pendant le travail avec les dispositifs TM 12-2 et RUP 502-A / RUP 503, il faut utiliser un système de protection (conforme à la norme EN 363).
- Les systèmes de protection et les systèmes de sauvetage en association avec le dispositif en question DOIVENT ÊTRE CONFORMES aux normes EN en vigueur (EN 795 pour les dispositifs d'ancrage ; EN 362 pour les connecteurs ; EN 361 pour les harnais ; EN 360 pour les antichutes à rappel automatique ; EN 1496 pour les dispositifs de sauvetage par élévation ; EN 1497 pour les harnais de sauvetage ; EN 341 pour les descendeurs).
- Pour les fins de sauvetage, avec les dispositifs de levage RUP 502-A / RUP 503, il vaut toujours utiliser l'absorbeur d'énergie SDW (composant des dispositifs de levage RUP 502-A et RUP 503).
- Pendant l'installation des dispositifs de sauvetage par élévation RUP 502-A / RUP 503 ou CRW 300 (avec connecteur AT 172), la goupille de blocage DOIT ÊTRE insérée dans le trou de blocage. C'est la seule manière permettant de monter le dispositif de levage de manière sûre et durable sur le pied renforcé de l'hexapode.

UTILISATION DE L'ENSEMBLE HEXAPODE TM 12-2 AUX FINS DE SAUVETAGE

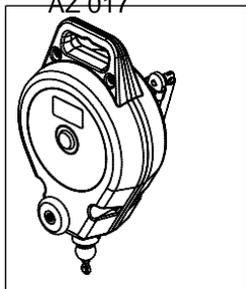
L'ensemble hexapode TM-2 aux fins de sauvetage en association avec les dispositifs de sauvetage par élévation RUP 502-A / RUP 300 / CRW 300.



SAUVETAGE EN 1496/B

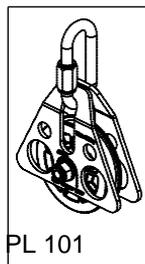


AZ 017

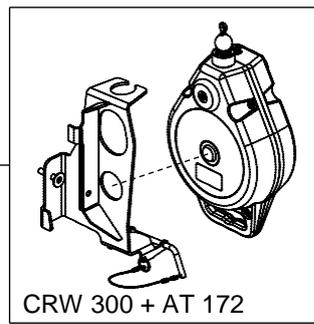


CRW 300

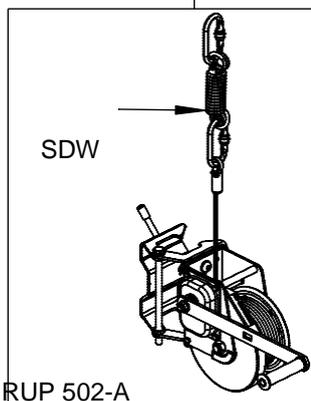
SAUVETAGE EN 1496/B



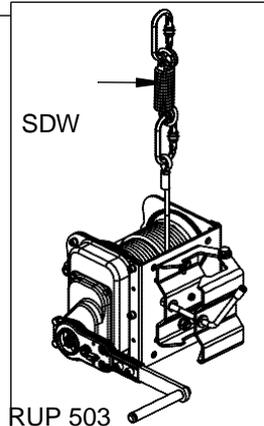
PL 101



CRW 300 + AT 172



RUP 502-A



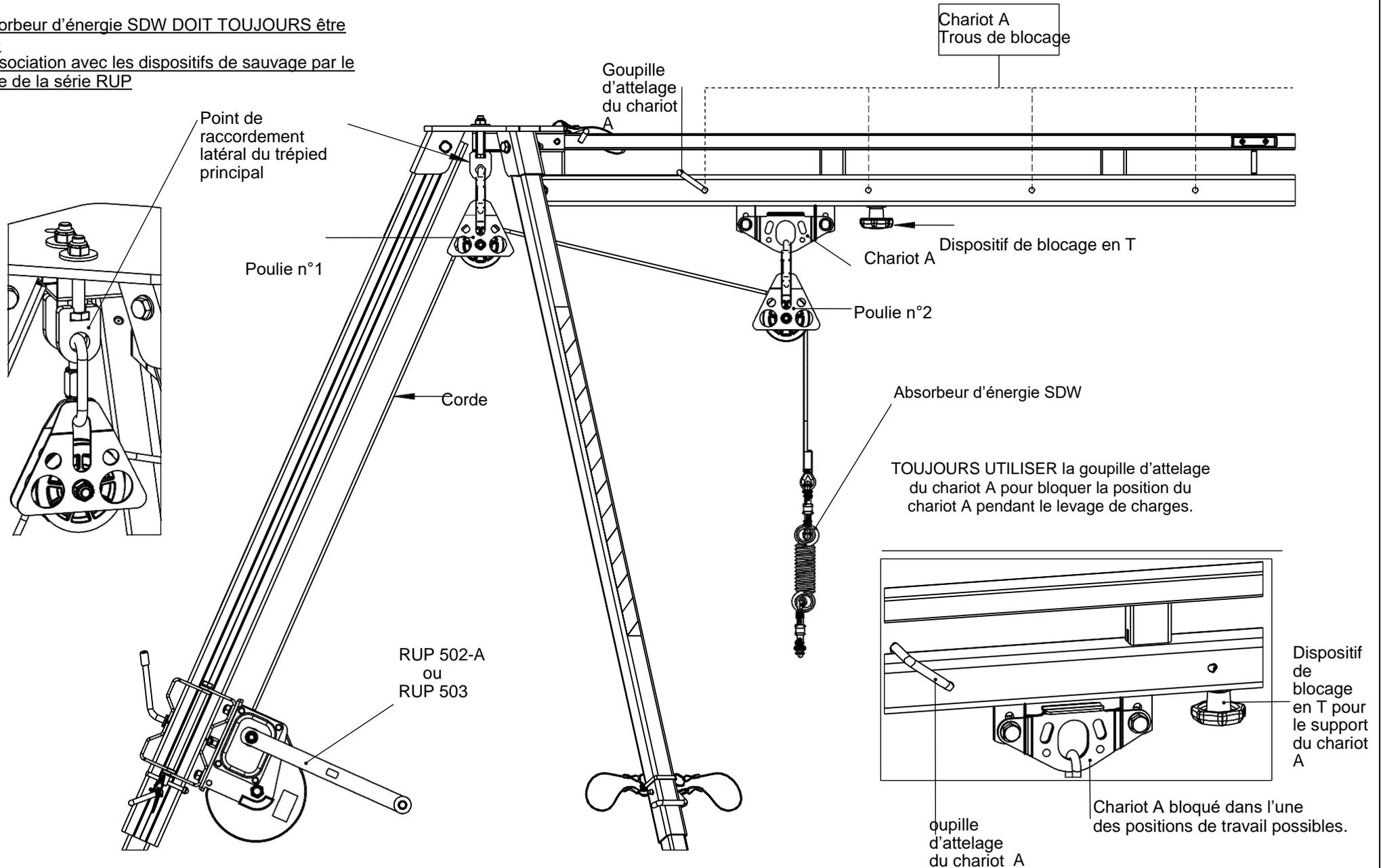
RUP 503

Ensemble	Ensemble hexapode TM 12-2			
Dispositifs	+ 2 x PL 101 + RUP 502-A	+ 2 x PL 101 + RUP 503	+ 2 x PL 101 + AT 172 + CRW 300	+ AZ 017 + CRW 300
Norme	EN 1496/B			
Point(s) de raccordement utilisé(s)	(4) (5) (6)	(4) (5) (6)	(4) (5) (6)	(2) ou (4)
Nombre d'utilisateurs simultanés	1	2	1	1
Limite de charge nominale	140 kg	200 kg	140 kg	140 kg

INSTALLATION DU DISPOSITIF DE SAUVETAGE PAR ÉLEVATION RUP 502-A / RUP 503 SUR L'ENSEMBLE HEXAPODE TM 12-2.

L'ensemble hexapode TM-2 peut être utilisé en association avec les dispositifs de sauvetage par élévation RUP 502-A / RUP 503. Les dispositifs RUP 502-A / RUP 503 doivent être installés sur le pied renforcé du trépied principal. Le dispositif de serrage des dispositifs de sauvetage par élévation doit être installé sur le trou de blocage se trouvant sur la paroi interne du pied renforcé. La poulie n°1 doit être fixée au point de raccordement latéral du trépied, à l'aide d'un connecteur. La poulie n°2 doit être fixée au chariot A à l'aide d'un connecteur. La corde de travail doit être installée sur les poulies n°1 et n°2. La position du chariot A doit être sécurisée à l'aide de la goupille d'attelage du chariot A, installée sur les trous de blocage du chariot A et l'arrière du chariot A doit reposer sur le dispositif de blocage en T. Pour installer et utiliser de manière sûre et appropriée les dispositifs RUP 502-A / RUP 503, il faut prendre connaissance de leurs modes d'emploi respectifs.

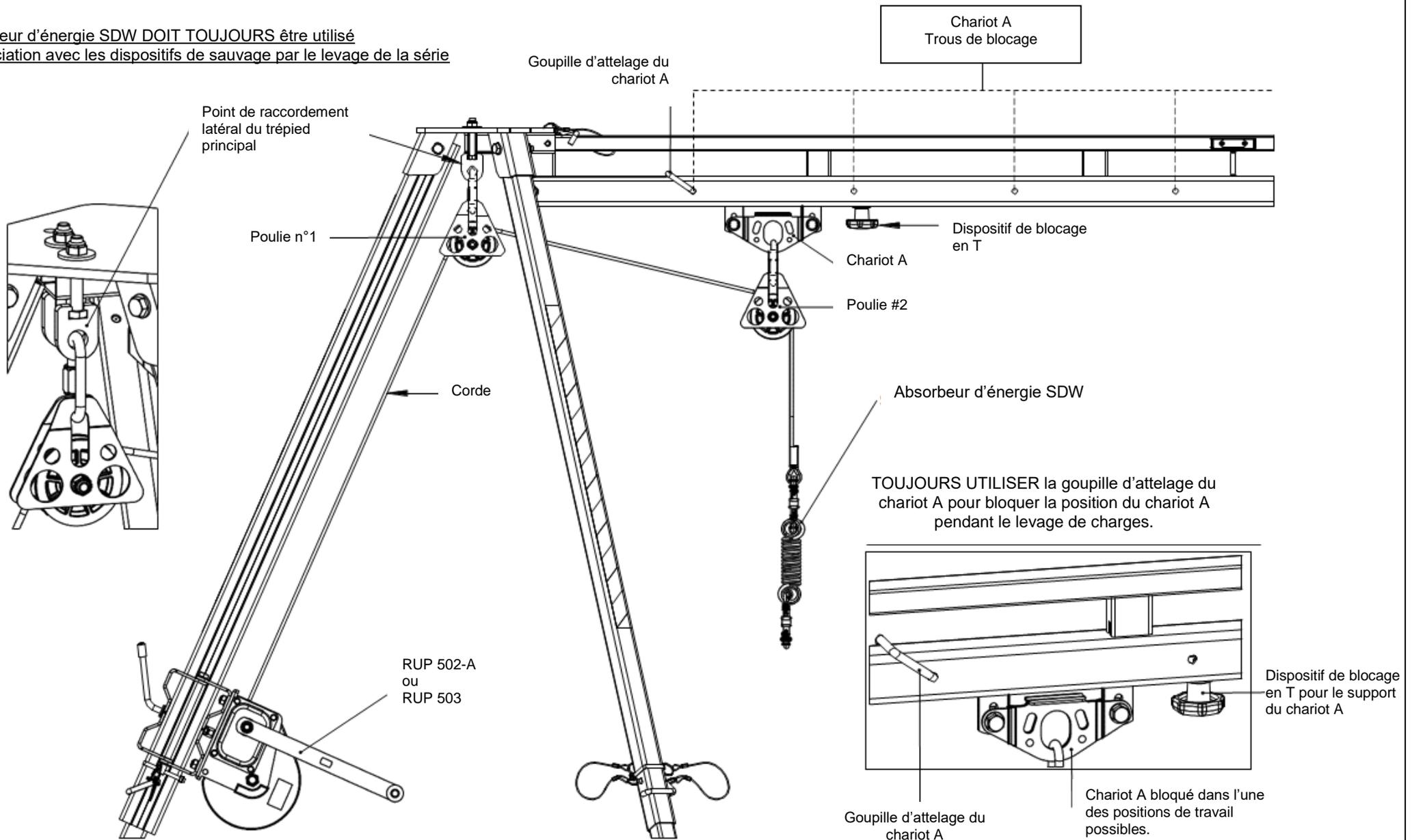
L'absorbeur d'énergie SDW DOIT TOUJOURS être utilisé en association avec les dispositifs de sauvetage par le levage de la série RUP



INSTALLATION DU DISPOSITIF DE SAUVETAGE PAR ÉLEVATION CRW 300 SUR L'ENSEMBLE HEXAPODE TM 12-2.

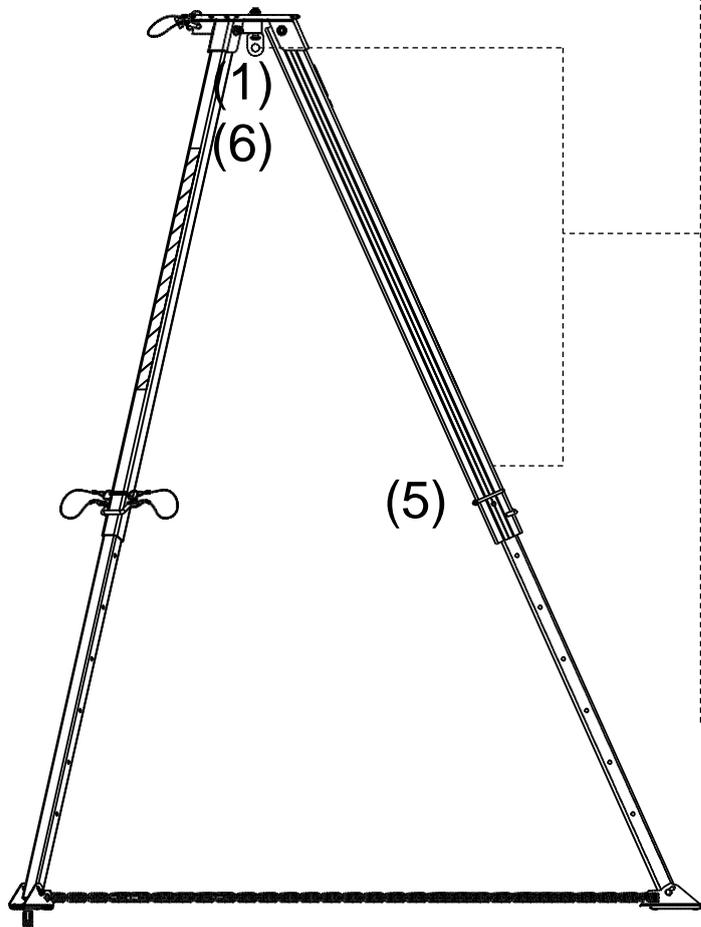
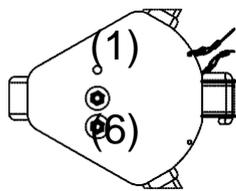
L'ensemble hexapode TM 12-2 peut être utilisé en association avec les dispositifs de sauvetage par élévation / un système de protection contre les chutes de hauteur à rappel automatique CRW 300. Le dispositif CRW 300 doit être installé sur le pied renforcé du trépied principal. Le dispositif CRW 300 avec connecteur de fixation AT 172 doit être installé sur le trou de blocage se trouvant dans la paroi externe du pied renforcé. La poulie n°1 doit être fixée au point de raccordement latéral du trépied, à l'aide d'un connecteur. La poulie n°2 doit être fixée au chariot A à l'aide d'un connecteur. La corde de travail doit être installée sur les poulies n°1 et n°2. La position du chariot A doit être sécurisée à l'aide de la goupille d'attelage du chariot A, installée sur les trous de blocage du chariot A et l'arrière du chariot A doit reposer sur le dispositif de blocage en T. Pour installer et utiliser de manière sûre et appropriée les dispositifs RUP 502-A / RUP 503, il faut prendre connaissance de leurs modes d'emploi respectifs.

L'absorbeur d'énergie SDW DOIT TOUJOURS être utilisé en association avec les dispositifs de sauvetage par le levage de la série RUP

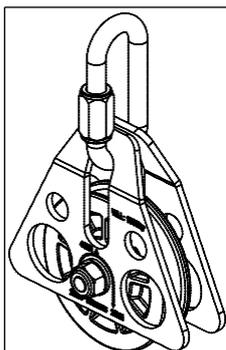


UTILISATION DU TRÉPIED PRINCIPAL TM 12-2 AUX FINS DE SAUVETAGE

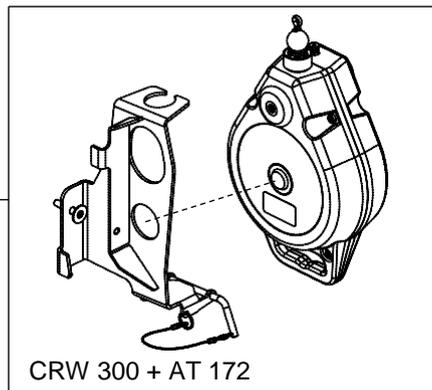
Le trépied principal TM-2 peut être utilisé en association avec les dispositifs de sauvetage par élévation RUP 502-A ou RUP 503 ou CRW 300).



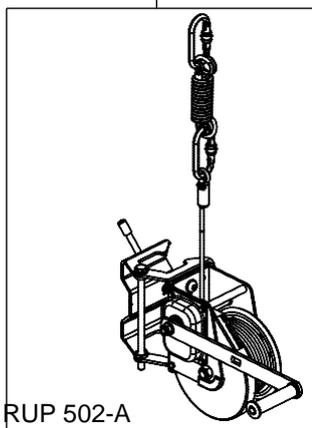
SAUVETAGE EN 1496/B



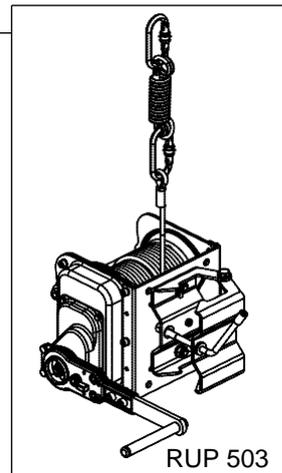
PL 101



CRW 300 + AT 172



RUP 502-A



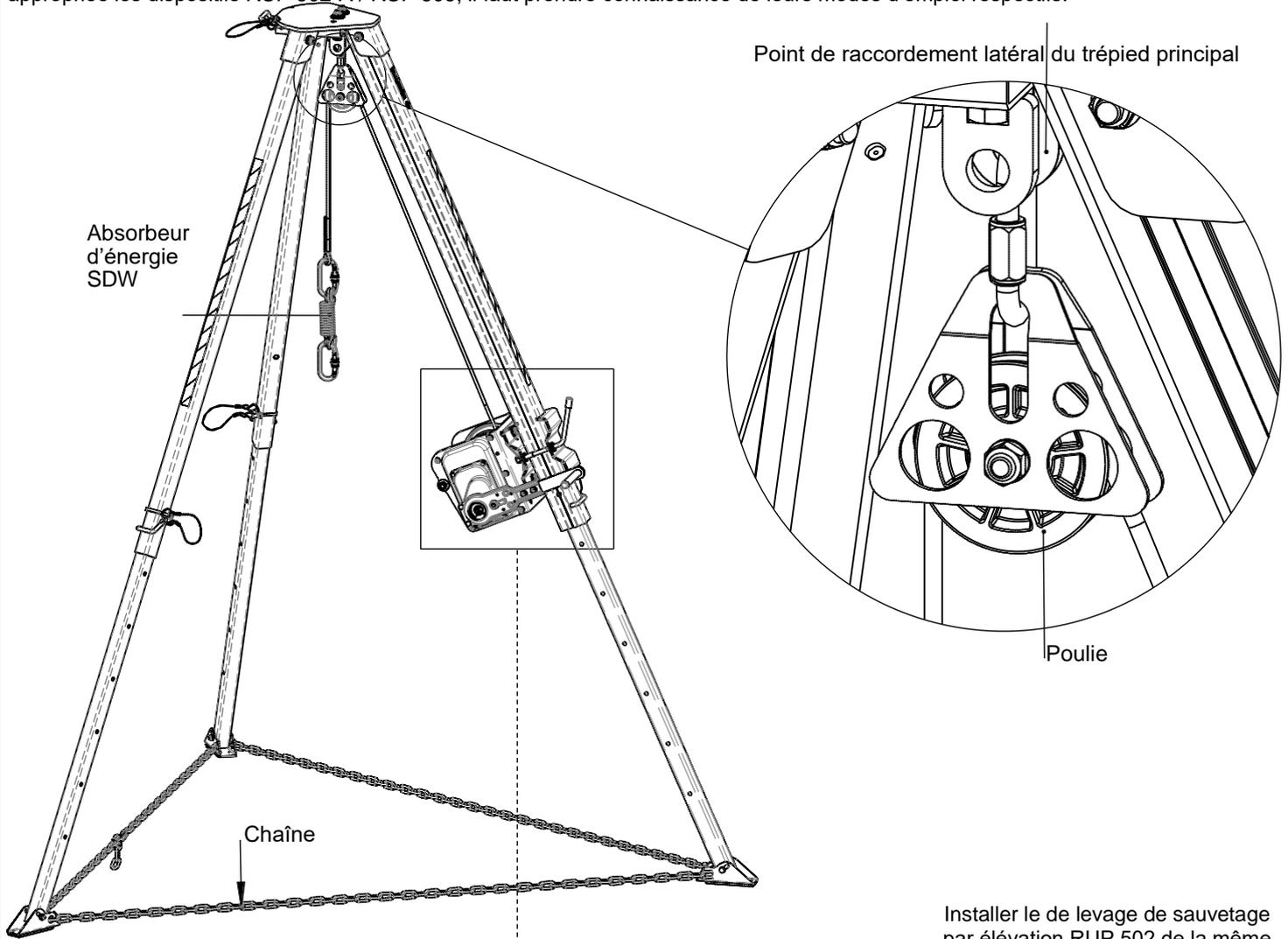
RUP 503

L'absorbeur d'énergie SDW DOIT TOUJOURS être utilisé en association avec les dispositifs de sauvetage par le levage de la série RUP

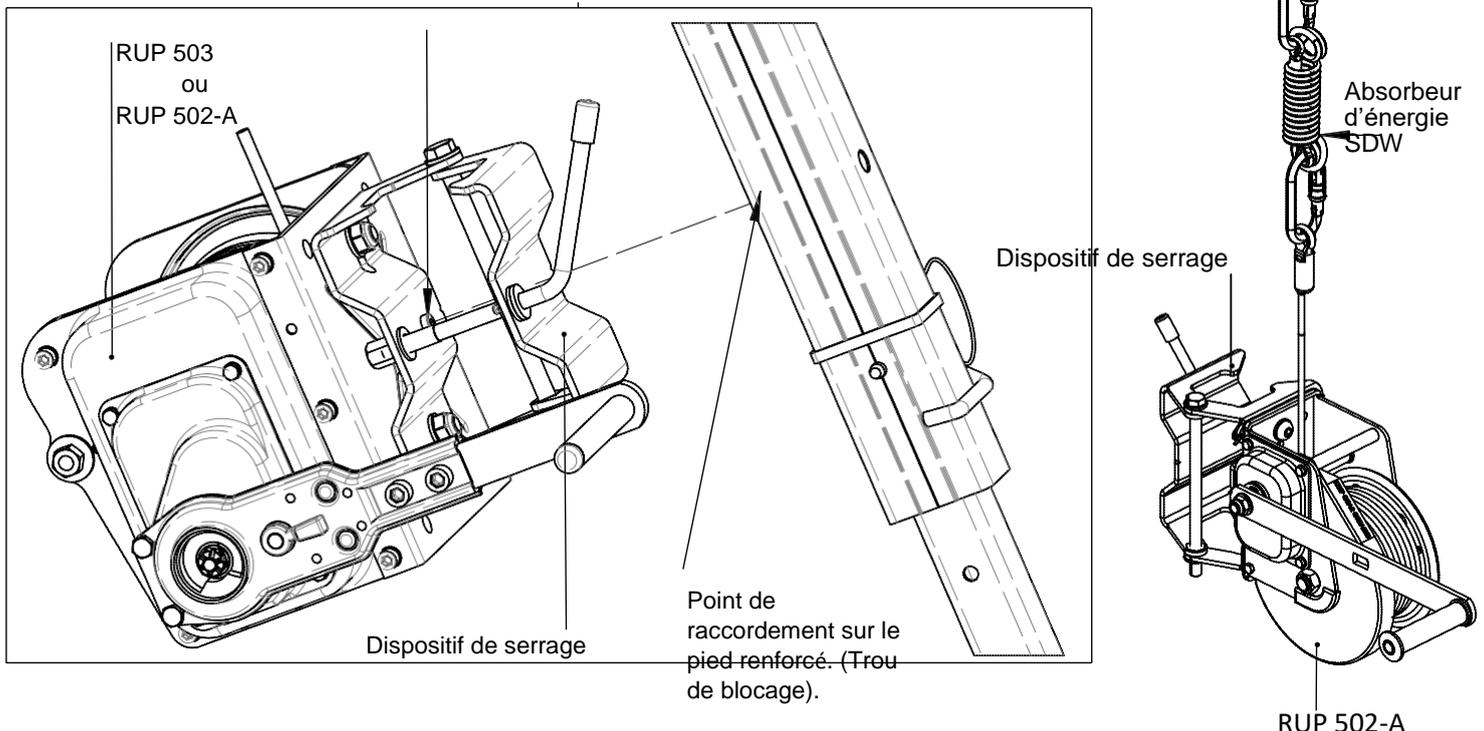
Ensemble	Trépied principal TM-2		
	+ PL 101 + RUP 502-A	+ PL 101 + RUP 503	+ PL 101 + AT 172 + CRW 300
Norme	EN 1496/B		
Point(s) de raccordement utilisé(s)	(5) (6)	(5) (6)	(5) (6)
Nombre d'utilisateurs simultanés maximum	1	2	1
Limite de charge nominale	140 kg	200 kg	140 kg

INSTALLATION DU DISPOSITIF DE SAUVETAGE PAR ÉLEVATION RUP 502-A / RUP 503 SUR LE TRÉPIED PRINCIPAL TM 12-2

Le trépied principal TM-2 peut être utilisé en association avec les dispositifs de sauvetage par élévation RUP 502-A / RUP 503. Les dispositifs RUP 502-A / RUP 503 doivent être installés sur le pied renforcé du trépied principal. Le dispositif de serrage des dispositifs RUP 502-A / RUP 503 doit être installé sur le trou de blocage se trouvant sur la paroi interne du pied renforcé. La poulie doit être fixée au point de raccordement latéral du trépied, à l'aide d'un connecteur. La corde de travail doit être installée sur la poulie. Pour installer et utiliser de manière sûre et appropriée les dispositifs RUP 502-A / RUP 503, il faut prendre connaissance de leurs modes d'emploi respectifs.

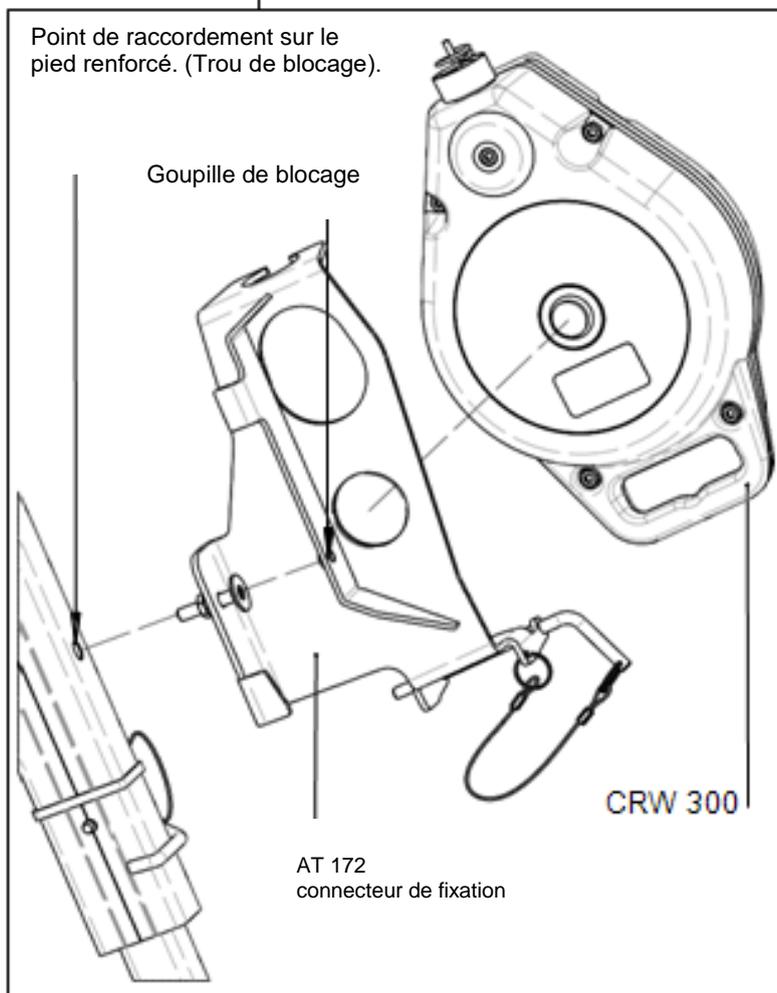
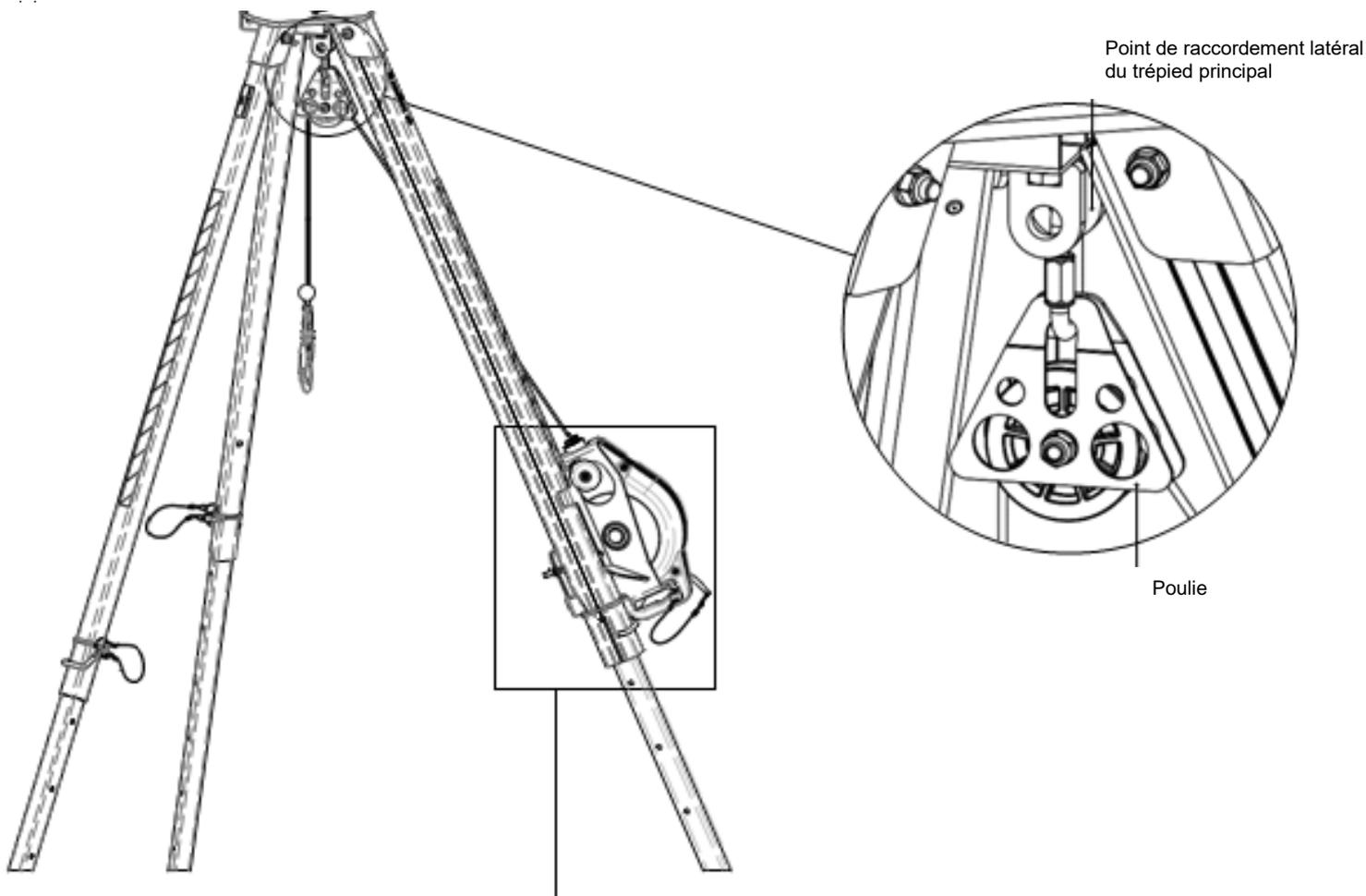


Installer le de levage de sauvetage par élévation RUP 502 de la même manière que le dispositif RUP 503.



INSTALLATION DU DISPOSITIF DE SAUVETAGE PAR ÉLÉVATION CRW 300 SUR LE TRÉPIED PRINCIPAL TM 12-2.

Le trépied principal TM-2 peut être utilisé en association avec les dispositifs de sauvetage par élévation / un système de protection contre les chutes de hauteur à rappel automatique CRW 300. Le dispositif CRW 300 doit être installé sur le pied renforcé du trépied principal. Le dispositif CRW 300 avec connecteur de fixation AT 172 doit être installé sur le trou de blocage se trouvant dans la paroi externe du pied renforcé. La poulie doit être fixée au point de raccordement latéral du trépied, à l'aide d'un connecteur. La corde de travail doit être installée sur la poulie. Pour installer et utiliser de manière sûre et appropriée le dispositif CRW 300, il faut prendre connaissance de son mode



CHAPITRE 6 – SCÉNARIOS POUR L'UTILISATION DU DISPOSITIF

1. **UNE PERSONNE (SANS LEVAGE DE CHARGES) – EN 795/B**
 - Personne reliée à l'un des points d'ancrage : (1) ou (2) ou (3).
 - ! Veuillez vous familiariser avec les « Règles relatives à la protection individuelle » (chapitre 3, p. 8).
2. **DEUX PERSONNES (SANS LEVAGE DE CHARGES) – TS 16415/B**
 - La première personne reliée à l'un des points d'ancrage : (1) ou (2) ou (3).
 - La deuxième personne reliée à l'un des points d'ancrage restants : (1) ou (2) ou (3).
 - ! Veuillez vous familiariser avec les « Règles relatives à la protection individuelle » (chapitre 3, p. 8).
3. **DEUX PERSONNES (SANS LEVAGE DE CHARGES) – utilisation aux fins de SAUVETAGE de l'équipement de sauvetage par élévation de la série RUP - EN 1496/B**
 - La première personne reliée à l'un des points d'ancrage : (1) ou (2) ou (3).
 - La deuxième personne reliée à l'extrémité de l'absorbeur d'énergie SDW fixé à l'extrémité de la corde du dispositif de sauvetage par élévation RUP 502-A / RUP 503 sur les points de raccordement : (4) et (5) et (6).
 - • ! Veuillez vous familiariser avec les « Règles relatives à la protection individuelle » (chapitre 3, p. 8).
 - • ! Veuillez vous familiariser avec les « Règles pour l'équipement de sauvetage » (chapitre 5, p. 15).
4. **DEUX PERSONNES (SANS LEVAGE DE CHARGES) – utilisation aux fins de SAUVETAGE de l'équipement de sauvetage par élévation CRW 300 – EN 1496/B**
 - La première personne reliée à l'un des points d'ancrage : (1) ou (2) ou (3).
 - La deuxième personne reliée à l'extrémité du connecteur fixé à l'extrémité de la corde du dispositif de levage CRW 300 sur les points de raccordement : (4) et (5) et (6).
 - ! Veuillez vous familiariser avec les « Règles relatives à la protection individuelle » (chapitre 3, p. 8).
 - ! Veuillez vous familiariser avec les « Règles pour l'équipement de sauvetage » (chapitre 5, p. 15).
5. **UNE SEULE PERSONNE ET LEVAGE DE CHARGES DE JUSQU'À 500 KG**
 - Personne reliée à l'un des points d'ancrage : (1) ou (2) ou (3) ET charge (de jusqu'à 500 kg) suspendue à l'extrémité de la corde des treuils RUP 502-AT / RUP 503-T en utilisant les points de raccordement : (4) et (5) et (6).
 - Personne reliée à l'un des points d'ancrage : (1) ou (2) ou (3) ET charge (de jusqu'à 500 kg) suspendue aux points de raccordement : (4) et / ou (6) à l'aide d'un palan à chaîne ou d'un autre dispositif de levage.
 - ! Veuillez vous familiariser avec les « Règles relatives à la protection individuelle » (chapitre 3, p. 8).
 - La charge totale suspendue aux points de raccordement ne peut pas dépasser 500 kg.
 - ! Veuillez vous familiariser avec les « Règles relatives au levage de charges » (chapitre 4, p. 10).
6. **LEVAGE DE CHARGES DE JUSQU'À 1000 KG UNIQUEMENT**
 - Charge suspendue à l'extrémité de la corde des treuils RUP 502-AT / RUP 503-T en utilisant les points de raccordement : (4) et (5) et (6).
 - Charge suspendue aux points de raccordement : (4) et / ou (6) à l'aide d'un palan à chaîne ou d'un autre dispositif de levage.
 - La charge totale suspendue aux points de raccordement ne peut pas dépasser 1000 kg.
 - ! Veuillez vous familiariser avec les « Règles relatives au levage de charges » (chapitre 4, p. 10).

NOTES

.....

.....

.....

CARTE D'IDENTIFICATION

L'ORGANISATION DE L'UTILISATEUR EST TENUE D'ETABLIR UNE CARTE D'IDENTIFICATION ET D'Y INSCRIRE LES DONNEES NECESSAIRES. LA CARTE D'IDENTIFICATION DOIT ETRE REMPLIE EXCLUSIVEMENT PAR UNE PERSONNE COMPETENTE, RESPONSABLE POUR L'EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE. LA CARTE DOIT ETRE REMPLIE AVANT LA PREMIERE UTILISATION DE L'EQUIPEMENT. TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES A L'EQUIPEMENT, TELLES QUE LES CONTROLES PERIODIQUES, LES REPARATIONS, LES CAUSES DE LA MISE DE L'EQUIPEMENT HORS D'USAGE DOIVENT ETRE ENREGISTREES. LA CARTE D'IDENTIFICATION DOIT ETRE CONSERVEE PENDANT TOUTE LA

MODÈLE ET TYPE DE DISPOSITIF	
NUMÉRO DE CATALOGUE	
NUMÉRO DE SÉRIE	
DATE DE FABRICATION	
DATE D'ACQUISITION	
DATE DE LA PREMIÈRE UTILISATION	
NOM DE L'UTILISATEUR	

HISTORIQUE DES CONTROLES PERIODIQUES ET REPARATIONS

	DATE	CAUSE DE LA MAINTENANCE / REPARATION	REPARATIONS EFFECTUEES	NOM ET SIGNATURE DE LA PERSONNE COMPETENTE	DATE DU CONTROLE SUIVANT
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

FABRICANT :

PROTEKT, 93-403 ŁÓDŹ, Starorudzka 9, POLOGNE, tél. : (+48) 42 680 20 83, fax : (+48) 42 680 20 93, www.protekt.com.pl